



**PROJET D'ETABLISSEMENT
MONTCHAT BADA
2022**

1-LE PROJET SOCIAL

- 1.1. Contexte et données sur l'environnement local**
 - 1.1.1. Un peu d'histoire et de géographie**
 - 1.1.2. Le quartier de la Buire**
 - 1.1.3. Les différentes offres de garde dans l'arrondissement**
 - 1.1.4. Les Montchatons dans l'environnement local**
 - 1.1.4.1. Historique**
 - 1.1.4.2. Les valeurs de l'association**
 - 1.1.4.3. Fonctionnement de l'association**
 - 1.1.4.4. Circulation de l'information**

2- PRESENTATION de L'ASSOCIATION

- 2.1. Offre d'accueil**
 - 2.1.1 Montchat Bada**
- 2.2. Périmètre d'accueil**
- 2.3. Profil des familles**
- 2.4. Revenu des familles**
- 2.5 Participation des familles à la vie associative**

3-L'ASSOCIATION : SON RESEAU et SES PARTENAIRES

- 3.1. Son réseau**
- 3.2. Ses partenaires**
 - 3.2.1. Ses relations avec la Ville de LYON**
 - 3.2.2. Ses relations avec la Caisse d'Allocations Familiales**
 - 3.2.3. Autres**

4-LE PROJET D'ETABLISSEMENT

- 4.1. Ouverture du lieu d'accueil**
 - 4.1.1. Admission**
 - 4.1.2. L'accueil de l'enfant différent**
 - 4.1.3. L'accueil d'urgence**
 - 4.1.4. Les horaires**
- 4.2. L'implication des parents**
- 4.3. Les professionnels**
 - 4.3.1. Les compétences requises**
 - 4.3.2. La professionnalisation des salariés**
 - 4.3.2.1. Le projet professionnel**
 - 4.3.2.2. Adaptation à l'emploi, maintien ou développement des compétences.**

5- LE PROJET EDUCATIF

- 5.1 Le projet associatif**
 - 5.1.1 La pédagogie**
 - 5.1.2 Le développement durable**
 - 5.1.3 Les conditions de travail**
- 5.2 Le projet éducatif de Montchat-Bada**

**-ANNEXES : LES FICHES de POSTE
LA CHARTE**

1 LE PROJET SOCIAL

1.1 Contexte et données sur l'environnement local

Nous commençons par présenter l'implantation de l'association Les Montchatons dans le quartier de la Buire.

Pour définir les axes prioritaires du projet social, il est important de connaître le contexte dans lequel l'association évolue.

1.1.1 Un peu d'histoire et de géographie

Cadre général du 3^{ème} arrondissement de Lyon*

Par sa population, le 3^{ème} arrondissement représente 19.70% de la population de la Ville de Lyon. C'est l'arrondissement ayant le plus d'habitants, 101 744 en 2017 avec une relative stabilité par rapport à 2016 qui en compte 101 992.

Avec une superficie de 6,4 km², la densité de la population en 2017 est de 16 022 habitants par km². Les naissances sont d'environ de 1440 pour l'année 2018. Depuis 2013, le taux annuel de la natalité est stable, il est constaté un léger fléchissement depuis 2016. Toutefois, il y a une stabilité des naissances sur l'agglomération Lyonnaise.

Les atouts du 3^{ème} arrondissement :

L'âge des habitants du 3^{ème} arrondissement pouvant être concerné par les services de la petite enfance :

- Les enfants de – de 3 ans représentent 19% de la classe d'âge lyonnaise (idem le 8^{ème} arrondissement)
- 59,29% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille (monoparentale ou couple) au sein de laquelle les parents sont en situation d'emploi ou assimilée.
- La population du 3^{ème} arrondissement est jeune (Insee, exploitations principales, géographie au 01.01.2020)

Tranche d'âge	%
0 à 14 ans	15%
15 à 29 ans	29%
30 à 44 ans	23%
45 à 59 ans	15,5%
60 à 74 ans	11%
75 ans et plus	6,5%

Nous pouvons constater que ces trois facteurs contribuent à une forte demande en mode de garde d'enfants.

Par ailleurs, depuis quelques années une augmentation des familles monoparentales est constatée. En effet, les enfants de moins de 3 ans d'une famille monoparentale (sources données CAF 2016) ont augmentées, en 2016 soit 13,45% des enfants recensés dans les commissions d'accessibilité à un mode de garde en établissement de petite enfance vivent dans une famille monoparentale.

On compte 5063 enfants de moins de 6 ans dans le 3^{ème} arrondissement et 3269 enfants de moins de 3 ans dans les familles allocataires soit 19.35% des enfants de moins de 3 ans de Lyon.

** Données provenant d'une étude effectuée en 2016 par l'INSEE (publié au 31.12.16) et remis par la mairie de Lyon sur l'ensemble du 3^{ème} arrondissement de Lyon.*

1.1.2 Le quartier de La Buire

Au sud de la gare de la PART- DIEU, le long du boulevard Vivier Merle, le quartier de la Buire s'étend sur une superficie de 5 hectares au cœur de la ville. Ce quartier s'impose comme le premier quartier d'affaires de l'agglomération.

De grands projets cohabitent, comme la tour Oxygène et la tour INCITY.

Ce quartier est desservi par la gare TGV, plus de 70 000 places de stationnement, 11 lignes de bus, métro, tramway, 5 stations Vélo'v.

La Z.A.C de la Buire est un quartier économique dynamique qui réunit un centre commercial et de nombreux équipements publics (bibliothèque, auditorium, cité administrative d'état...)

Ce quartier offre :

- 8.000 m2 d'équipements publics (groupe scolaire, crèche, gymnase, théâtre des Asphodèles et un parc urbain de 5 000 m2)
- 750 logements, autour de jardins privatifs
- 68 000 m2 de bureaux, hôtellerie, services...

De 1847 jusqu'en 1906, la Buire fut un quartier industriel spécialisé dans la construction de matériels roulants pour le chemin de fer, de renommée dépassant les frontières françaises.

Les chantiers prennent progressivement conscience de l'avenir de la voiture sans chevaux et vont se faire un nom dans le marché automobile naissant. La Société Anonyme des Automobiles LA BUIRE est ainsi officiellement née le 6 mai 1905 en partenariat avec la famille PEUGEOT.

En 1967, le terrain militaire et la caserne sont cédés à la ville qui dès 1968 décide d'aménager ce quartier afin d'en faire un centre régional de décision.

Ainsi consacré pendant plus d'un siècle aux activités industrielles, ce site présente aujourd'hui un bâti ancien dégradé et des entrepôts. L'environnement du site s'est beaucoup amélioré ces dernières années avec le développement de la PART- DIEU, l'accroissement du caractère résidentiel du quartier Danton, l'installation de l'université dans la Manufacture des Tabacs réhabilitée.

En 1978, la construction de la gare TGV conçue comme un lien entre l'Ouest aménagé et l'Est longtemps laissé pour compte, donne naissance à un nouvel aménagement lyonnais.

En 2001, dans le quartier de LA BUIRE, se développe une opération d'aménagement dont les objectifs sont de conforter l'axe tertiaire le long du boulevard Vivier Merle à l'entrée sud de la PART DIEU et de développer un quartier résidentiel et paysagé entre la rue de l'Abbé BOISARD et l'avenue Félix FAURE autour d'un parc public.

Ce quartier au passé industriel riche est en pleine mutation pour devenir un quartier d'affaires.

1.1.3 Les différentes offres de garde dans l'arrondissement

10 crèches municipales

14 crèches associatives

3 relais d'assistantes maternelles (RAM)

2 structures de regroupements des parents ou assistants maternelles.

18 micro-crèches

1.1.4 L'association les Montchatons**1.1.4.1 Historique**

C'est en automne 1984 que naît dans l'esprit de quelques Montchatois l'idée d'une halte garderie parentale, afin de pourvoir à une forte demande de garde des parents.

Un comité de jeunes parents de Montchat se regroupe et le 22 novembre 1985, l'association des Montchatons est créée avec une structure située au 173 avenue Lacassagne-Lyon 3^e, non loin de la place Henri et à proximité de l'hôpital Edouard Herriot.

En 1991, devant une demande croissante, un deuxième établissement d'accueil de jeunes enfants est construit, 17 avenue des Acacias, face à l'entrée du parc Georges Bazin.

En septembre 2005, la structure de l'avenue Lacassagne est transférée 35 rue Ferdinand Buisson au 1^{er} étage et prend le nom de Montchat Perché et un troisième établissement est ouvert au rez-de-chaussée au nom de Montchat Botté.

Les bureaux de l'association sont installés 173 avenue Lacassagne.

En janvier 2012, les établissements Montchat Botté et Montchat Perché fusionnent avec une augmentation de 6 berceaux et s'appelle désormais Montchat Botté.

En septembre 2012, un nouvel établissement ouvre dans le quartier de la Buire sous le nom de Montchat-Bada.

1.1.4.2 Les valeurs de l'association

L'association les Montchatons porte une attention particulière à l'évolution des professionnels au moyen d'un questionnement quotidien sur sa pratique professionnelle

- Le projet éducatif est tourné vers l'accompagnement de l'enfant et le soutien à la parentalité. Le professionnel s'adapte aux besoins des familles, l'observation quotidienne de l'enfant, les transmissions aux familles permettent de répondre au plus près des besoins des familles et aux besoins de l'enfant. Cette relation triangulaire est très importante pour garantir une qualité d'accueil.
- Cette adaptation est possible par les rencontres entre professionnels, des formations, l'analyse de la pratique qui permettent à l'équipe pluridisciplinaire de s'interroger sur la ou les réponses les plus adaptées pour la famille.
- Pour cela, les valeurs sont fondées sur :
 - La liberté et la sécurité de l'enfant
 - L'individuel et le collectif
 - L'harmonisation des pratiques et l'individualisation de l'accompagnement de l'enfant au quotidien

Le RESPECT dans une dimension plurielle, le respect de soi-même, des familles, de l'enfant et les règles de fonctionnement

Veiller à l'accueil, à l'ouverture à l'Autre, à la tolérance et l'inclusion

Prendre le temps de donner du sens aux règles du vivre ensemble, dans un esprit de bienveillance.

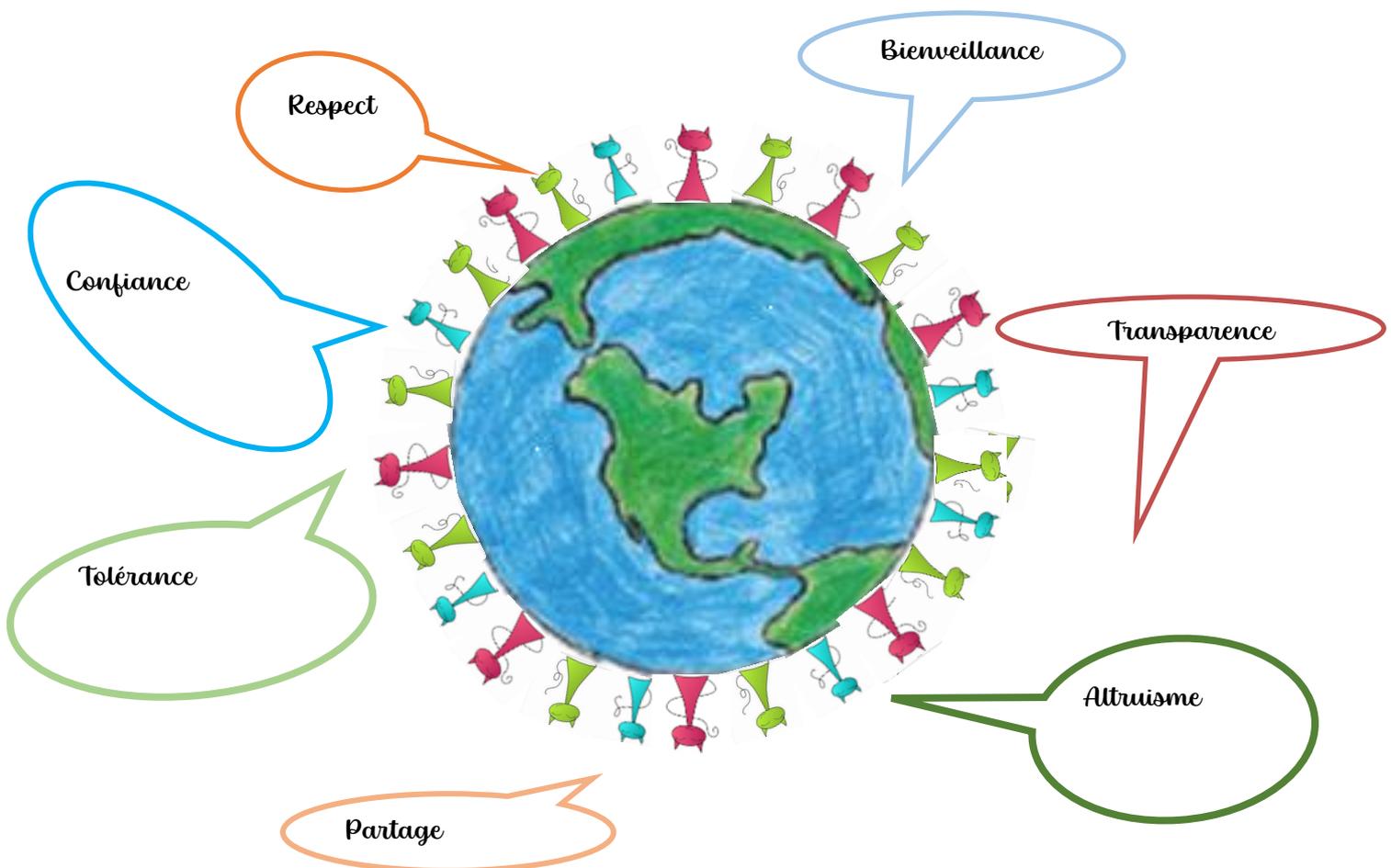
L'association a une attention particulière pour :

Le DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT, centrer les activités d'apprentissages sur la reconnaissance et le développement de chaque enfant, l'accompagner et développer « l'estime de soi » en valorisant ses compétences.

LE PROJET EDUCATIF, il est garant d'un accompagnement de l'enfant dans une approche individuel, éthique et humaine ou l'enfant est au centre.

« La fonction du milieu n'est pas de former l'enfant mais de lui permettre de se révéler » Maria Montessori

« L'enfant nous demande de l'aider à agir tout seul » Maria Montessori



L'association : lieu de vie, lieu d'échanges des savoirs, des savoirs faire

La volonté de promouvoir une participation des familles permet de favoriser les échanges entre parents, une entraide et un soutien à la parentalité.

Pour les professionnels, le partenariat parents professionnels permet d'assurer une continuité éducative entre la famille et le lieu d'accueil. Les parents prennent confiance en eux, s'engagent dans une insertion sociale que l'organisation de l'association favorise.

Des soirées débats à thèmes, des fêtes et la participation dans les instances de quartier impliquent les familles et les renforcent dans leur rôle de citoyens.

Cet engagement peut aider les parents à créer des liens sociaux entre eux, à échanger, à participer davantage à la vie de leur quartier.

C'est ainsi que les compétences de chacun : enfants, parents et professionnels s'enrichissent de cette ouverture à l'Autre, aux Autres.

L'association : des valeurs partagées

Les valeurs de l'association s'appuient sur la bienveillance à l'égard des familles et des enfants qu'elle accueille. Elle contribue à l'éveil de l'enfant, son développement dans un climat de bien-être et de sécurité physique et affective.

L'association contribue à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale. Elle contribue à l'inclusion de toutes les familles et de tous les enfants, particulièrement celles et ceux confrontés à la pauvreté, à la précarité ou au handicap.

L'association encourage l'entraide des familles entre elles apportant ainsi un soutien humain ou matériel aux plus démunies.

L'association : lieu de vie sociale pour tous les enfants

L'établissement d'accueil de jeunes enfants est une micro-société au sein de laquelle l'enfant peut s'épanouir quel que soit son histoire, son parcours, sa différence.

L'association a la volonté d'accueillir des enfants en situation de handicap ; ses expériences antérieures ont enrichi les pratiques professionnelles, ont généré un véritable esprit d'équipe et une envie de se former pour mieux répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

1.1.4.3 Fonctionnement de l'association

L'association à la gestion de trois établissements accueil petite enfance, Montchatons Acacias, Montchat Botté et Montchat Bada. C'est une association de loi 1901, il s'agit d'un collectif parent/enfant. Le fonctionnement associatif est organisé par le conseil d'administration et par le bureau.

- Le siège administratif est situé au 173 avenue Lacassagne, 69003 Lyon. Une directrice générale, une comptable et une secrétaire assurent la gestion des établissements.

Les différentes instances permettant le bon fonctionnement sont :

- **l'assemblée générale** pendant laquelle sont présentés les bilans de l'année écoulée et ont lieu les élections pour le conseil d'administration ;
- **le conseil d'administration** assure le suivi régulier des établissements d'accueil petite enfance et prend les décisions
- **le bureau dont les membres sont élus par le CA** : propose les orientations de l'association et assure un contact permanent auprès de l'équipe professionnelle.

Tout parent inscrivant son enfant dans la structure est adhérent de l'association. Il a des droits et des devoirs.

Les parents s'engagent à participer à la gestion de l'association en se faisant élire au conseil d'administration ou peuvent être partie prenante dans la vie de la structure, suivant leur motivation et leur disponibilité (accompagnement aux activités, bricolage, décoration, musique, peinture, couture, fêtes...). Ils s'engagent contractuellement pour deux participations dans l'année.

Par ailleurs, les parents ont l'obligation de participer à la réunion de fonctionnement à la rentrée de septembre/octobre.

1.1.4.4. Circulation de l'information

La communication est favorisée et améliorée par le site Internet de l'Association www.montchatons.com.

La diffusion des adresses électroniques des membres du Conseil d'Administration à l'ensemble des familles favorise les échanges d'idées et de conseils.

L'affichage au sein des établissements permet aux familles d'être informées de la vie des structures, des évènements festifs, des informations du réseau etc...

2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**2.1 Offre d'accueil****2.1.1 Montchat Bada**

Montchat Bada possède un agrément pour 55 enfants et 57.5 heures d'ouverture hebdomadaire.

Différents modes d'accueil sont proposés :

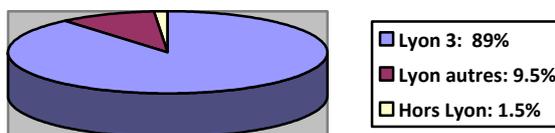
- ⇒ **L'accueil régulier** à temps plein ou à temps partiel.
- ⇒ **L'accueil occasionnel** réservé le lundi pour la semaine suivante en précisant l'heure d'arrivée et de départ.
- ⇒ **L'accueil périscolaire**, le soir après l'école, les parents prévoyant le trajet entre l'école et la structure.
- ⇒ **L'accueil extrascolaire** pour les enfants de 4 à 6 ans peut être prévu pour les mercredis et les vacances scolaires.
- ⇒ **L'accueil d'urgence**, présente un caractère de dépannage sur une très courte durée. La famille n'est généralement pas connue de la structure

2.2 Périmètre d'accueil

Nous avons effectué une étude statistique d'après le fichier des adresses des familles (avril 2019) afin d'avoir une évaluation de la provenance géographique des familles.

	MONTCHAT BADA	%
LYON 3	112	89%
LYON autres arrondissements	12	9.5%
HORS LYON	2	1.5%
TOTAL	126	100%

Figure 1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE

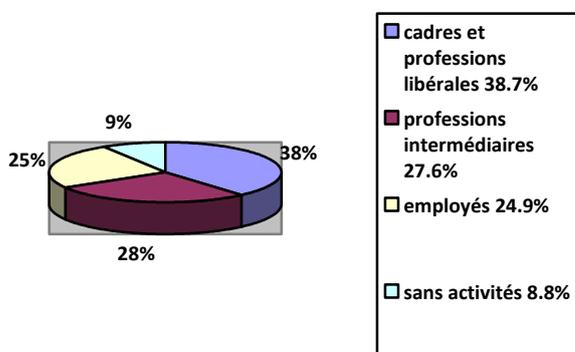


Avec 126 familles accueillies résidant dans le 3^{ème} arrondissement, Les Montchatons confirme sa vocation d'association de quartier.

2.3 Profil des familles

Nous avons effectué une étude statistique d'après le fichier des professions des familles (mars 2020) afin d'avoir une évaluation du profil socio-économique des familles.

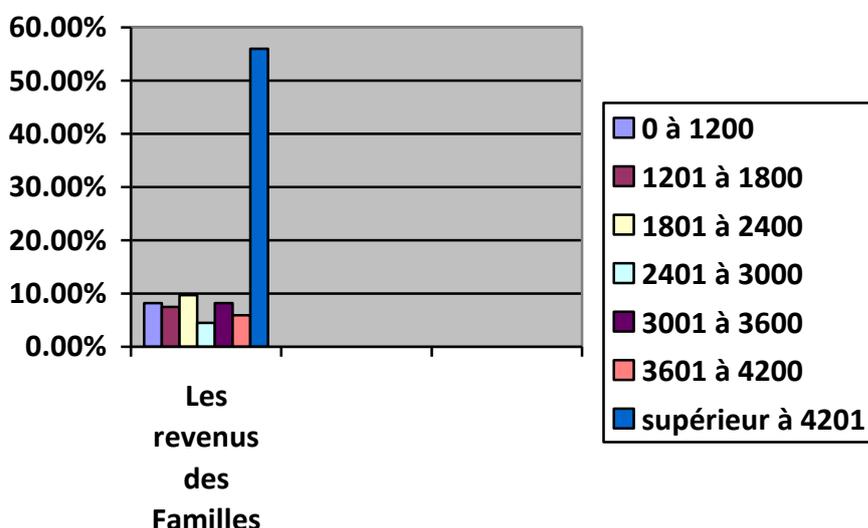
	NOMBRE	%
CADRES ET PROFESSIONS LIBERALES	101	38.7%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	72	27.6%
EMPLOYES	65	24.9%
SANS ACTIVITES	23	8.8%
TOTAL	261	100%



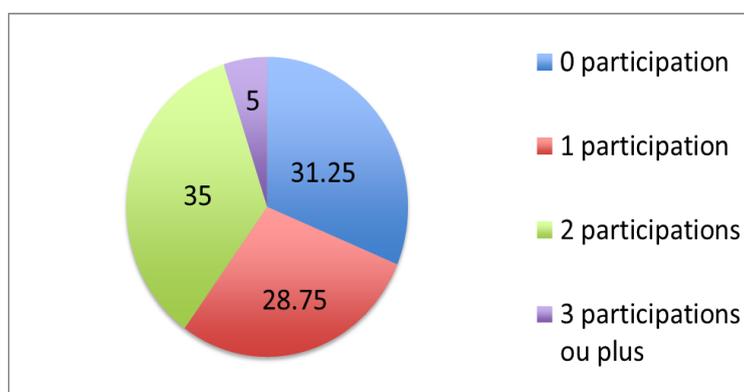
2.4 Revenu des familles

Nous avons effectué une étude statistique d’après le fichier des revenus des familles (avril 2016)

	MONTCHAT BADA	TOTAL
de 0 à 1200 euros	11	8.2%
de 1201 à 1800 euros	10	7.5%
de 1801 à 2400 euros	13	9.7%
de 2401 à 3000 euros	6	4.5%
de 3001 à 3600 euros	11	8.2%
de 3601 à 4200 euros	8	5.9%
Supérieur 4201 euros	75	56%
TOTAL	134	100%



2.5 Participation des familles à la vie associative



Les familles s'impliquent dans différentes activités auprès des enfants :

Les sorties extérieures comme le marché, la bibliothèque du quartier et de la Part-dieu, les rencontres intergénérationnelles en EHPAD, les écoles du quartier...

Les ateliers comme : marmiton, éveil à la musique, activité de bilinguisme, éveil corporel... en fonction des compétences des parents, ou partage d'expériences de vie avec des journées interculturelles...

3- L'ASSOCIATION : SON RESEAU et SES PARTENAIRES

3-1 Réseau

Le réseau est constitué essentiellement de partenaires associatifs pour des activités concernant les enfants :

La Buire se situe à une distance de 3,6 KM du siège de Lacassagne, ce qui est proche mais en même temps, le quartier diffère complètement de celui de Montchat, de par son histoire et sa situation socio-économique.

En effet, le quartier de Montchat vit comme un « village » avec une âme propre à son histoire et de nombreuses familles Montchatoises depuis plusieurs générations alors que la Buire est habitée par une population nouvelle attirée par ce quartier récent. La présence de l'association contribue à faire naître, développer et entretenir une âme de quartier.

Pour les Montchatons, l'ouverture sur le quartier lui permet de s'affirmer comme association vivante de cet environnement pour connaître et se faire connaître de la population.

La structure de La Buire s'appuie sur les richesses ou ressources environnementales.

3-2 Partenaires

Nos partenaires institutionnels, financiers et sociaux

3-2-1 Relations avec la ville de Lyon

Nous signons une convention d'objectifs avec la ville de Lyon dans laquelle les deux parties doivent respecter des engagements. La ville de Lyon nous verse une subvention de fonctionnement annuelle, qui représente environ un tiers du budget de nos établissements et met les locaux à notre disposition, à titre gracieux. L'association de son côté s'engage à :

- déposer le budget de l'année suivante à partir duquel la subvention de fonctionnement est calculée ;
- rendre compte du bilan de l'année précédente en présentant les documents financiers ainsi que les rapports d'activité.

Ponctuellement, la ville de Lyon peut verser des subventions d'investissement lors d'achats exceptionnels importants. Tout au long de l'année, en tant que propriétaire, elle assure la maintenance des locaux sur la part qui la concerne.

Enfin, la mairie du 3^{ème} : le maire et ses adjoints délégués à la section petite enfance sont invités à participer à notre assemblée générale.

3-2-2 Relations avec la Caisse d'allocations familiales (CAF)

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) fixe les modalités de calcul des participations familiales et les tarifs appliqués dans les établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. La CAF verse une prestation de service basée sur l'activité de la structure, c'est-à-dire sur la présence des enfants. Cette prestation constitue environ un tiers du budget. La CAF peut verser à titre exceptionnel des subventions d'investissement à partir de dossiers dûment argumentés. L'association établit le budget de l'année suivante et rend compte de l'activité de l'année précédente en fournissant les documents financiers et une attestation récapitulative des présences des enfants au cours de l'année en fonction des différents modes de garde.

3-2-3 Autres

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) avec laquelle nous travaillons régulièrement sur des thèmes comme la santé et la sécurité des enfants dans les établissements (vaccins, épidémies, hygiène alimentaire, prévention de la maltraitance, allaitement, famille en recherche de mode de garde).

La PMI peut également nous solliciter pour l'accueil d'enfants en danger (précarité, maltraitance...). L'association peut demander des conseils à la PMI concernant des situations complexes de famille.

Nous avons des contacts avec **le CAMPS** (Cellule d'Accueil Médico-Psychologique et Social) et les **CMP** (Centre Médico-Psychologique) dont nos interlocuteurs sont les éducateurs spécialisés avec lesquels nous développons un partenariat favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap. Un suivi de ces enfants par les professionnels et le médecin de la crèche permet de répondre au mieux à leurs besoins.

Les établissements de formation :

Les écoles préparant les diplômes d'infirmières, de puériculture, d'éducateurs (trices) de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'orthophonistes (Rockefeller, Esquirol, Vinatier, ESSSE...)

Les collèges et organismes d'insertion professionnelle (GRETA, Lycée professionnel Don Bosco, pôle emploi...)

Les établissements de formation professionnelle (Grape Innovations, Institut CARREL, ACEPP, Elantiel, ID'activ...)

4- LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Art.R.2324-17. « Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

4-1 Ouverture du lieu d'accueil à tous**4.1.1 Admission****Pour les contrats de moins de 20H00**

Les familles s'inscrivent sur le site de l'association ou directement dans les établissements.

Pour l'augmentation du contrat des familles déjà présentes en cours d'année

L'association s'appuie sur les critères suivants :

- Respect de l'agrément,
- Priorité aux adhérents
- Priorité aux fratries selon les places disponibles ;
- Equilibre des âges ;
- Domiciliation dans le 3^{ème} arrondissement ;
- Motivation des parents pour la participation à la vie de l'association ;

Pour les contrats de plus de 20H00

Le point PAIPE du 3^{ème} arrondissement lors des commissions d'attribution des places et en fonction des critères retenus détermine l'affectation des familles sur l'ensemble des établissements de cet arrondissement.

4.1.2 L'accueil de l'enfant différent

L'association a dans ses missions l'accueil de tous les enfants ; l'enfant et sa famille arrivent avec « leurs » différences, se préparent à vivre en collectivité et rencontrent les autres enfants, les autres parents et l'équipe dans un même objectif : permettre à l'enfant de grandir harmonieusement en collectivité.

La sensibilisation des enfants très tôt à la diversité leur permet de vivre au mieux dans un monde complexe, riches de leur identité.

4.1.3 L'accueil d'urgence

Le décret 2021-1131 du 30 août 2021 permet un taux d'occupation équivalent à celui de l'agrément plus :

- 15% maximum pour les établissements d'une capacité supérieure à 21 places en respectant toutefois la limite de 100% de l'agrément sur la semaine.

L'urgence peut se définir comme suit :

- Sauvegarde de justice et Enfance en Danger ;
- Hospitalisation d'un parent ou de la personne qui garde l'enfant habituellement ;
- Demande de la PMI ;
- Rupture de mode de garde

Les familles non encore inscrites peuvent être concernées, sous réserve de non-contagion, vaccination à jour (voir conditions des règles de fonctionnement).

4.1.4 Les horaires

L'association est agréée par le Service du Conseil Général, la PMI et la CAFAL, en ce qui concerne son amplitude d'ouverture : 5 jours par semaine, 48 semaines par an, aux horaires suivants :

- De 8h à 18h30 à Montchat Bada.

N.B. : les repas pris par les enfants sont préparés sur place par une cuisinier (ière).

4-2 L'implication des parents

L'implication des parents se concrétise par un investissement personnel dans la vie associative dans différentes activités :

- Conseil d'administration
- Préparation des fêtes
- Commissions (travaux, cuisine...)
- Accompagnements des sorties

Le travail en partenariat entre parents et professionnels permet d'une part de promouvoir la fonction parentale au quotidien ou au cours de rencontres collectives (réunions) et d'autre part d'échanger sur des sujets parfois difficiles que peuvent rencontrer les parents ou les professionnels sur des thématiques propres à l'enfant.

Ce travail n'est possible que dans un cadre de respect et de confiance mutuels.

L'association organise des soirées conférence-débat sur des thèmes précis (sommeil, fratrie, les émotions...) pendant lesquelles les parents peuvent partager leurs expériences ou échanger autour de leurs interrogations.

4-3 Les professionnels

4.3.1 Les compétences requises

Des profils de poste ont été établis au sein de l'association pour définir les compétences requises. Voir ANNEXE 1

4.3.2 La professionnalisation des salariés

Nous proposons un projet associatif selon 2 axes :

4.3.2.1. Le projet professionnel

Concernant les salariés, l'objectif de l'association est de promouvoir et de pérenniser la formation interne (intégration, accompagnement...). Leur expérience au sein de la structure doit les conduire à l'élaboration d'un ou plusieurs objectifs par an à définir avec leur directrice et visant l'obtention d'une qualification professionnelle permet un développement des compétences et/ou une véritable intégration dans le monde du travail et éventuellement de s'orienter vers une formation complémentaire.

La réalisation d'un « entretien individuel annuel d'activité » avec leur responsable hiérarchique permet de définir un ou des objectifs pour l'année. Cet entretien est un moment d'échange privilégié permettant la construction d'un projet professionnel individuel mais également collectif.

En fonction de leur expérience professionnelle et du fait du développement de leurs connaissances, les salariés pourront solliciter une « validation de leurs acquis et de leur expérience » (VAE) ou bénéficier de formation leur permettant de développer des compétences professionnelles en lien avec le projet éducatif.

4.3.2.2. Adaptation à l'emploi, maintien ou développement des compétences

L'association permet aux salariés de :

-Bénéficier de l'analyse de la pratique afin d'acquérir des clés de lecture pour comprendre les situations complexes et prendre de la distance face à des situations difficiles et de réfléchir sur leurs pratiques professionnelles.

- Favoriser l'accès à la formation professionnelle continue : les préparations aux concours et les stages de formation doivent permettre de réactualiser ou d'acquérir de nouvelles connaissances, de nouveaux savoir-faire ou savoir être.

- Développer le principe d'une « organisation apprenante » où il y a un partage des savoirs et des compétences, où des revues professionnelles, une documentation, des mémoires sont mis à la disposition des professionnels, où un travail de réflexion sur des thématiques professionnelles est réalisé dans les établissements et/ou inter établissements.

- Accueillir les stagiaires venant de différentes formations professionnelles (infirmier (ère) puériculteur (trice), infirmier(ère), auxiliaire de puériculture, orthophoniste, EJE, BEP Sanitaire et social, ...) en :

- Proposant des conditions d'accueil favorisant l'apprentissage et permettant d'effectuer leur mise en situation professionnelle
- Maintenant et développant un accompagnement individualisé adapté aux différents cursus de formation, permettant notamment une évaluation et un suivi objectif du stagiaire

Pour ce faire, un dossier d'accueil des stagiaires a été élaboré par les équipes des trois structures de l'association afin de permettre aux stagiaires de comprendre l'organisation associative, de repérer les identités professionnelles et de prendre connaissance des projets éducatifs concernant l'accueil de l'enfant.

5- LE PROJET EDUCATIF

5.1. Projet de l'Association

5.1.1 La pédagogie

L'ART ET LA CULTURE

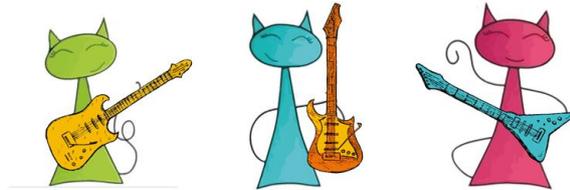
→ **La Bibliothèque de la Part-Dieu et le Bibliobus** : les enfants peuvent découvrir régulièrement de nouveaux livres dans un autre milieu que celui de la crèche. Une personne les accueille et leur raconte des histoires. Les enfants participent à la journée des petits lecteurs. Le Bibliobus s'arrête deux fois par an devant la crèche, un groupe d'enfants investit l'intérieur du Bibliobus en présence de parents accompagnateurs et un professionnel pour un temps de découvertes de nouveaux livres, puis les bibliothécaires interviennent dans la crèche pour une animation culturelle.

→ **Les mots d'Eve** : une conteuse intervient une fois par trimestre à partir d'un thème et d'une ambiance créée par un aménagement de l'espace. Elle crée des supports pédagogiques et remet à l'équipe et aux parents une bibliographie sur des lectures en lien avec les thèmes abordés.

Nous proposons des livres aux enfants, c'est un moment de plaisir, d'échange. Les histoires et les comptines développent la curiosité intellectuelle et l'imaginaire.

Nous mettons en place des espaces dédiés à la lecture avec des supports tels que des imagiers à thème, kamishibai...

→ **Les ateliers d'éveil à l'anglais** : ce projet a pour objectif d'éveiller l'enfant à une sonorité différente par la découverte d'une langue étrangère. Ce projet est porté par l'équipe au quotidien de l'enfant, à travers de chansons, d'histoires. Une fois par mois, un atelier est proposé à un groupe d'enfants en inter-âges, les enfants chantent, dansent et écoutent des histoires.



→ **Les ateliers d'éveil musical avec des professionnels** Les enfants font une découverte auditive et ont l'opportunité de manipuler des instruments. L'éveil à la musique et aux chants contribue à la détente, à l'écoute la coordination motrice et contribue au développement du langage verbal.

OUVERTURE SUR LE QUARTIER



→ **Le carnaval et le projet passerelle avec les écoles du quartier-Aimé Césaire, Jules Verne, Viala et Charles de Foucauld** : au mois de mars, grâce à la forte participation des parents, une grande partie des enfants ont défilé avec les enfants de l'école. Des rencontres avec les instituteurs (trices) et les écoliers ont permis aux enfants de 3 ans de découvrir leur prochain lieu d'accueil.

L'échange avec l'école permet à l'enfant d'être sensibilisé à sa prochaine école, parfois, une visite est possible parfois l'école et la crèche organisent un temps de rencontre avec les autres enfants le temps d'une histoire ou un jeu collectif.

→ **Les commerçants** : L'établissement organise des promenades dans le quartier avec les enfants pour leur faire découvrir les commerces (boulangers...).

Lors des sorties au marché, l'enfant explore les odeurs, les couleurs des légumes, il apprend à attendre son tour et rapporte aux cuisiniers les légumes ou fruits achetés.

→ **Le Parc de La Buire « Jacob Kaplan » et le parc Bazin** situés à proximité des structures petite enfance permettent d'établir des liens sociaux qui favorisent une meilleure insertion dans le quartier et une sensibilisation à la nature.

→ **Le projet inter- générationnel** : Des visites à la maison de retraite Annabelle (KORIAN) et les jardins d'Arcadie permettent de développer des relations intergénérationnelles à partir de différents thèmes dans l'année (Chandeleur, Carnaval, Pâques, jardinage au printemps, goûters...). Ces rencontres se font soit à l'EHPAD soit à la crèche.

L'association accueille des enfants du quartier, s'implique dans le quartier sous de multiples formes, pratique une politique d'ouverture sur le monde extérieur. Cet aspect est fondamental pour socialiser les enfants et les aider à se structurer et à se construire. Les échanges en réseau avec d'autres lieux et projets concernant les enfants et les familles sont nombreux et diversifiés contribuant au bilan positif de fonctionnement des structures.



L'INCLUSION DE L'ENFANT

→ **Un partenariat avec la Souris verte** : avec un accueil pour les enfants en situation de handicap, un projet porté par l'ensemble de l'équipes.

Nos équipes sont préparées et notre accueil est un levier pour lutter contre l'isolement des familles ayant un enfant en situation de handicap. L'inclusion en crèche va permettre à l'enfant d'être parmi d'autres enfants, leurs échanges sont stimulants. C'est grâce à des comportements d'observation et par effet d'imitation que l'enfant va progresser. Cette mixité valorise la diversité et l'acceptation de la différence. L'apprentissage de la différence et de la tolérance font partis des bienfaits de l'accueil inclusif.

La famille est prise en compte, des rencontres sont organisées pour évaluer les progrès de l'enfant et envisager un accompagnement adapté à l'enfant. Des rencontres avec des partenaires de soins de l'enfant sont possibles ; psychologue, psychomotricien(ne) ou kinésithérapeute permettent une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant.



L'ENFANT ET LA NATURE

Des ateliers jardinage sont proposés aux enfants avec des plantations de graines dont les enfants prennent soin et qui finissent par une recette qui régale les papilles des enfants. C'est une activité où l'enfant découvre le plaisir de jouer avec la terre, il se salira sans doute mais gardera de cette exploration le goût de la nature. Il développe ainsi sa motricité fine, il éveille ses sens, il se sent responsable en arrosant ses plantations, une belle manière de montrer le lien entre le jardin et l'assiette.

Des sorties extérieures comme le parc BAZIN ou le parc de la Tête d'Or permettent à l'enfant de découvrir d'autres lieux que celui de la crèche. Ils développent leur curiosité et profitent d'une liberté de mouvements. L'enfant ramasse des brindilles, des feuilles, des petits bouts de bois et à la crèche crée des supports de nature avec l'aide de l'adulte (Art Land).

LA PLACE DES FAMILLES

Les familles sont conviées à une réunion de fonctionnement à la rentrée en présence des membres du bureau et des professionnels pour découvrir l'association, en comprendre son fonctionnement et s'impliquer.

Lors de cette réunion, les différentes commissions d'animation leur sont présentées.

Ils sont invités à s'inscrire pour participer à la vie de l'association :

- commission Fêtes : fête de fin d'année, Chandeleur, fête de Printemps, kermesse, Halloween, etc...
- ateliers auprès des enfants : Marmiton, musique, psychomotricité, contes, danse, jardinage, etc...
- accompagnement aux sorties : marché, bibliothèque, maison de retraite, artisans de quartier, écoles etc...
- bricolage : petits travaux d'aménagement et de rénovation
- divers : courses, déchetterie, etc...

5.1.2. Le développement durable

L'association emploie les services de la société ELISE pour le tri et le recyclage des déchets. Cette société emploie en grande majorité du personnel en situation de handicap.

L'association utilise des produits d'entretien respectueux de l'environnement, (TERRE AVENIR) certifié ECO-LABEL.

L'association privilégie toujours les fournisseurs français et de proximité pour ses approvisionnements (exemple ; couches BB distrib fabriquées dans le Jura)

L'association propose aux enfants une alimentation avec des produits bio, variés et de saison. Nous sommes attentifs à la provenance des produits et nous privilégions les circuits courts.

Nos cuisiniers font les préparations de repas dans chacun des établissements, en respectant :

- La saisonnalité pour faire découvrir aux enfants le vrai goût des aliments
- La diversification alimentaire
- L'approvisionnement en local

5.1.3. Amélioration des conditions de travail

L'amélioration permanente des conditions de travail est une priorité pour l'association des Montchatons (climatisation, acoustique, repos du personnel, ergonomie...). Une collaboration étroite entre les membres du siège et les professionnels permet d'appréhender les difficultés rencontrées, de trouver des solutions adaptées.

Depuis 2016, un CSE (Comité Social et Economique) a été mis en place au sein de l'association.

Le médecin du travail peut visiter les sites pour évaluer les risques professionnels.

Une augmentation conventionnelle des salaires est négociée chaque année.

Une prime d'ancienneté est versée à partir de trois années d'ancienneté.

Des jours pour évènements familiaux sont en faveur de la parentalité et de l'équilibre vie familiale et vie professionnelle.

5.2 LE PROJET EDUCATIF DE MONTCHAT BADA**Le projet éducatif vise un double objectif :**

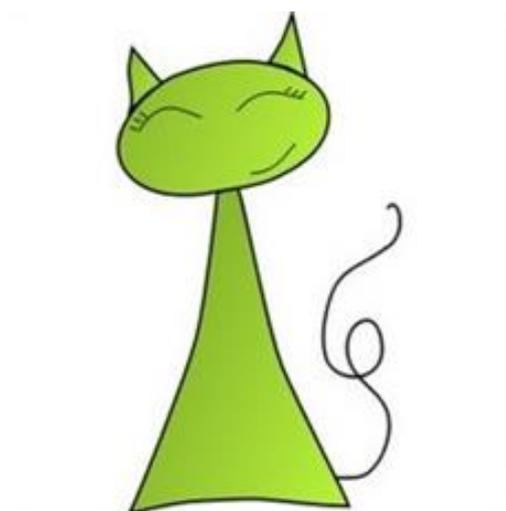
Le premier se construit sur **une pédagogie individualisée** qui implique une relation de confiance avec le parent qui est un interlocuteur privilégié avec lequel nous définissons ensemble ce qui est le mieux pour son enfant, le respect de son rythme et de ses habitudes de vie.
L'objectif est d'assurer une continuité entre la maison et la crèche.

Le deuxième objectif consiste à construire un « vivre ensemble » enrichissant, qui s'appuie sur la diversité des pratiques en présence. Ainsi, la coopération avec le parent va permettre à la fois d'élaborer des pratiques propres à l'enfant et le projet pédagogique c'est le projet commun ou **pédagogie collective**.

Les savoirs parentaux et professionnels sont complémentaires dans cette démarche.

On peut ainsi élaborer un projet adapté à chaque enfant en tenant compte des habitudes familiales et du fonctionnement de la crèche.
La réunion de fonctionnement est en cela incontournable puisqu'elle permet aussi cette rencontre et cette connaissance mutuelle.

PROJET EDUCATIF DE BADA



PROJET EDUCATIF DE MONTCHAT BADA

Pourquoi un projet éducatif ?

Ce projet éducatif permet à l'ensemble de l'équipe de réfléchir sur ses pratiques professionnelles auprès de l'enfant et donner du sens à ses actions. Il a pour but d'évoluer, pour cela il sera régulièrement questionné.

I- Présentation de l'équipe, son rôle et ses missions :**1. Equipe pluridisciplinaire****Directrice Educatrice de jeunes enfants**

Elle est garante :

- De l'application du projet pédagogique,
- Du respect du règlement intérieur par les usagers et par l'équipe
- Du respect du secret professionnel par les membres de l'équipe
- De l'organisation et du fonctionnement quotidien de la structure

Elle est responsable :

- De la qualité des soins dispensés, de la sécurité matérielle et affective des enfants
- De l'hygiène, du fonctionnement des appareils et des installations
- Du bon déroulement des éventuelles sorties des enfants pour des activités extérieures
- De l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires en collaboration avec l'équipe

Elle suit le développement psychosomatique et psychoaffectif de l'enfant en lien avec l'équipe.

Elle établit ou entretient des relations avec les parents ou personnes ayant la charge de l'enfant.

Elle peut être amenée à donner des conseils à la demande des parents et de l'équipe concernant l'enfant.

La directrice s'assure du dynamisme de la vie de la structure et à ce titre, invite les parents à participer selon leurs souhaits et leurs compétences, en prenant en compte les attentes et propositions de l'équipe. Elle coordonne les interventions des parents en liaison avec l'équipe (accompagnement des enfants pour les sorties...)

Elle établit des relations avec des structures extérieures et d'autres professionnels de la petite enfance (PMI, Bibliothèque, écoles, EHPAD...).

**Adjointe de direction Infirmière Puéricultrice**

Elle travaille en étroite collaboration avec la directrice. Elle participe à la gestion de l'équipe par un accompagnement pédagogique et des entretiens pour faciliter la mise en œuvre des projets d'équipe. Elle peut être amenée à donner des conseils à la demande des parents et de l'équipe concernant l'enfant (prévention et éducation sanitaire).

Elle collabore étroitement avec le médecin et met en place un projet d'accueil individualisé selon les situations (PAI).

En l'absence de la directrice, elle assume entièrement les responsabilités qui incombent habituellement à la directrice.

**Psychomotricienne**

Au travers de jeux sensori-moteurs, elle amène l'enfant à prendre conscience de son corps, de son environnement et de ses capacités.

Elle a un rôle de soutien auprès des parents et de l'équipe par une écoute bienveillante et professionnelle. Elle est référente des liens avec les partenaires extérieurs pour les enfants en situation de handicap. La psychomotricienne effectue des activités de stimulation sensorielle.

**Educateur de jeunes enfants**

Il participe à l'organisation et l'animation des activités éducatives et de l'accueil quotidien des enfants de l'établissement d'accueil de jeunes enfants.

Il est plus particulièrement responsable des activités éducatives et pédagogiques et est garant de la qualité d'accueil au quotidien.

En l'absence de la directrice, il assume partiellement les responsabilités qui incombent habituellement à la directrice.

Ainsi l'éducateur de jeunes enfants est garant de l'application du projet pédagogique.

Il est responsable de la qualité des soins dispensés, de la sécurité matérielle et affective des enfants.

Il est responsable du bon déroulement des éventuelles sorties des enfants et des activités extérieures.

Il a un rôle de soutien auprès des parents par une écoute bienveillante et professionnelle, et peut être amené à donner des conseils à la demande des parents concernant leur enfant.

Il établit des relations avec des structures extérieures et d'autres professionnels de la petite enfance (psychomotricienne, MJC, bibliothèque, école...).

**Auxiliaire de puériculture**

Il participe à la prise en charge individuelle et collective des enfants accueillis sur le plan physique, affectif et social.

Il est plus particulièrement responsable des soins de nursing quotidiens dispensés aux enfants (hygiène, alimentation, sommeil).

Par délégation, il assure les soins médicaux des enfants. Rôle de prévention, accompagnement à la parentalité, conseil pour les parents.

Il assume, en collaboration avec l'éducateur de jeunes enfants un rôle d'éducation et d'éveil auprès des enfants accueillis.

**Assistant de crèche**

Il assure l'entretien et l'hygiène de l'environnement des enfants et participe à la prise en charge individuelle et collective des enfants accueillis sur le plan physique, affectif et social.

Il contribue au rôle d'éducation et d'éveil auprès des enfants accueillis. Il participe à l'application du projet éducatif.

**Maitresse de maison**

Elle est responsable de la logistique du linge, de la gestion des stocks et de l'entretien des locaux.

Elle peut participer aux temps de repas des enfants selon les besoins de service.



Cuisinière

Elle élabore et prépare les repas en tenant compte des règles d'hygiène imposées par la législation (les méthodes HACCP).

Elle propose des menus saisonniers qu'elle soumet à la directrice et veille au respect de l'équilibre et des habitudes alimentaires de l'enfant.



Le référent santé et accueil inclusif

Un référent « santé et accueil inclusif » intervient ou est présent dans chaque établissement. Il travaille en collaboration avec les professionnels. Il conseille l'équipe en matière de santé du jeune enfant, il met en place les protocoles de santé en collaboration avec la direction, veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap.

2. Le travail d'équipe

Le travail en collaboration repose sur une valeur fondamentale : la communication et la transmission.

- **Les outils de transmission**

Ils sont nécessaires pour le suivi des enfants et pour le travail d'équipe et permettent une continuité de la prise en charge de l'enfant tout au long de la journée.

♦ **La communication orale** : elle est indispensable tant au sein de l'ensemble de la structure que de façon plus ciblée dans chaque secteur d'activités des enfants.

♦ **Le cahier d'équipe** : il est mis à disposition de l'ensemble de l'équipe, il concerne l'organisation globale de toute la structure. Les informations transcrites permettent une cohésion de l'équipe dans son fonctionnement inter équipe et dans son organisation auprès des enfants tout en s'appuyant sur les valeurs institutionnelles et associatives.

♦ **Le cahier de secteur** : il permet de recueillir les informations nécessaires à l'organisation du travail et à l'accompagnement des enfants en collectif. Il permet de faire le lien entre les informations et les décisions de la direction et les applications sur le terrain. L'objectif est d'adapter les pratiques professionnelles pour qu'il y ait une cohérence éducative au sein du secteur dans la prise en charge individuelle et collective du groupe d'âge. Ce sont des informations concernant le travail au quotidien auprès des enfants.

♦ **Le classeur de transmission des enfants** : il retrace les informations transmises par les familles ainsi que les observations et les réponses apportées aux besoins fondamentaux de l'enfant. Cet outil permet à l'ensemble de l'équipe d'un même secteur d'avoir les informations concernant l'enfant, dans l'objectif de créer une continuité dans la journée de l'enfant entre ce qu'il se passe à la maison et sa journée à la crèche, et contribue à une cohérence dans les pratiques des différents professionnels.

- **Les temps des réunions**

- ◊ **Les réunions plénières**

Elles sont au nombre de cinq et ont pour objectif de maintenir une cohérence dans la prise en charge de l'enfant sur l'ensemble de l'établissement, les grands axes sont :

- Une réflexion sur les pratiques professionnelles
- Un travail sur les projets, animation, éveil...
- Une organisation globale de la crèche
- Une organisation de la vie festive et associative

Lors de ces réunions, chaque professionnel est invité à s'exprimer.

- ◊ **Les réunions de secteur**

L'objectif est d'harmoniser les pratiques de tous les professionnels d'un même secteur. Elles se déroulent toutes les trois semaines, à l'extérieur du secteur, avec la directrice et l'adjointe de direction.

Elles sont le lieu de réflexions sur l'évolution des besoins pour le secteur : aménagement de l'espace, jeux et activités proposés, etc...

Elles représentent également un moment privilégié pour échanger au sujet des enfants ou des situations qui posent question à l'équipe. Ce moment permet de croiser les observations de chaque professionnel et réfléchir ensemble à une prise en charge particulière, avec la possibilité de faire intervenir la psychomotricienne, le médecin, ou un autre partenaire si besoin.

Les points abordés lors d'une réunion sont repris lors de la réunion suivante pour une évaluation de l'atteinte des objectifs fixés en équipe afin de répondre aux besoins individuels des enfants.

- ◊ **Les réunions éducatives**

Chaque semaine, elles permettent de faire le lien entre les différents secteurs grâce aux éducateurs de jeunes enfants et à la psychomotricienne et assurent une cohérence dans les pratiques.

Une partie de ces réunions sert à approfondir les réflexions apportées en réunion d'équipe ou de secteur de façon à « nourrir » le projet éducatif.

- **Les formations**

Les professionnels sont amenés à suivre des formations pour lesquelles un retour est fait à l'ensemble de l'équipe. Ces formations permettent de questionner les pratiques, et de les faire évoluer. C'est un enrichissement professionnel pour l'équipe au profit des enfants.

Quelques exemples de formation :

- développement de l'enfant
- accueil de l'enfant en situation de handicap
- aménagement de l'espace
- analyse de la pratique

- **Accueil de stagiaires et nouveaux professionnels**

Partenariat : avec l'IFSI de la ville, l'école Rockefeller, l'OCELLIA et différents organismes des formations des CAP AEPE.

Possibilité d'intervention de stagiaires dans la réalisation d'un projet d'étude.

Les stagiaires, après une période d'observation, sous la responsabilité des professionnels, peuvent être amenés à accompagner les enfants dans un but d'apprentissage.

Accompagnement des nouveaux professionnels avec des rencontres fréquentes avec la directrice pour un point régulier les premières semaines afin de faciliter la prise de poste.

3- La déontologie de l'équipe

L'EAJE n'est pas un lieu de substitution des parents, il prend en compte les informations des familles et les articule avec le contexte et en fonction de la faisabilité. L'équipe s'appuie sur ses connaissances et ses compétences pour identifier et répondre de manière adaptée aux besoins de l'enfant pour chaque situation.

Les besoins individuels de l'enfant mais aussi ceux du groupe sont pris en compte. Les équipes sont sensibles à l'ambiance du groupe et les propositions d'activités se font en fonction du contexte.

La prise en compte de l'enfant s'appuie sur sa personnalité, son histoire, sa culture, son rythme et habitudes de vie.



II- Les valeurs éducatives de l'équipe

Pour l'équipe, chaque enfant est en droit d'attendre de MONTCHAT BADA :

- Une cohérence, une continuité entre ce qui se fait à la maison et à la crèche
- Une sécurité affective et physique avec la présence de repères
- Des réponses aux besoins fondamentaux comme dormir, se nourrir, éliminer, s'éveiller, apprendre...
- Le respect de son rythme, de son développement (éveil, découvertes, acquisitions...)
- Un cadre rassurant, chaleureux et bienveillant.
- La socialisation, la rencontre avec l'autre, apprendre à communiquer avec les autres
- L'accompagnement vers l'autonomie : laisser l'enfant apprendre de lui-même et l'aider à faire seul « apprends- moi à faire seul »
- Le respect de sa personne, son histoire et sa culture.

1. La sécurité affective

La sécurité affective peut être définie comme un sentiment de sécurité interne pour l'enfant, sentiment dont l'enfant a besoin pour se développer, construire ses repères et devenir autonome.

C'est le point d'encrage, un point de repère variable selon les âges. Chez les plus petits (entre 2 mois ½ et 2 ans) les repères concernent davantage la présence d'un adulte pour l'enfant. Alors que chez les plus grands (entre 18 mois et 4 ans), c'est plutôt le rythme de la journée qui sert de repère.

La notion de repères est réfléchi régulièrement en équipe pour construire une évolution et une continuité des repères permettant de répondre au mieux aux besoins des enfants selon leur développement.

◇ Le doudou, un objet transitionnel

Le doudou aide l'enfant à accepter la séparation. C'est un « bout de son parent ou de sa maison » qu'il peut emmener avec lui.

Le doudou est mis à disposition de l'enfant, qui peut le prendre au cours de la journée : pendant les temps d'accueil (matin et soir), temps calmes, sieste, pour se consoler d'un chagrin...

Les professionnels accompagnent l'enfant à se séparer de son doudou lors des activités, tout en respectant son besoin de réassurance. Progressivement l'enfant va le poser de lui-même pour profiter des activités proposées dans la structure.

◇ La tétine

Les tétines répondent au besoin de succion pour les plus petits, et de réassurance pour les plus grands. En fonction de l'âge et du développement de l'enfant, le professionnel l'accompagne à se séparer progressivement de la tétine pour des temps donnés (temps de chants, de communication orale, à l'extérieur...) et lorsqu'il observe que l'enfant a la capacité de trouver d'autres moyens de réassurance (présence de l'adulte, jeux, environnement, repères...).

◊ Un cadre et des limites sécurisants pour l'enfant

L'enfant a besoin d'être contenu et reconnu, pour cela les professionnels s'adressent à lui, en utilisant le « Je », le « tu » et non le « on ». Ils se mettent à sa hauteur et lui fixent les limites à ne pas dépasser. L'enfant est prévenu des mesures qui peuvent être mises en place si l'enfant dépasse les limites qui lui sont fixées. Le but est de responsabiliser l'enfant et l'amener à identifier lui-même les limites de son champ d'action et les conséquences de ses actes. L'équipe met des mots sur la situation.

Lorsque le comportement d'un enfant n'est plus adapté au groupe, il est pris en charge par un adulte à l'écart des autres enfants. Sont discutés avec lui, en relation duelle, son comportement et ses conséquences, les règles de vie en collectivité, les interdits. L'enfant peut être amené à sortir du groupe un court instant pour lui permettre de se calmer avant de retrouver les autres, toujours avec l'accompagnement d'un adulte.

Les professionnels échangent très régulièrement afin d'avoir une cohérence dans leur discours et leurs pratiques individuelles. L'enfant, qui passe par des phases de développement où il teste ses propres limites dans son environnement, il doit sentir que l'adulte est garant du cadre posé ce qui permet à l'enfant de se sentir en sécurité.

De plus, au quotidien, le professionnel accompagne l'enfant dans la découverte de ses émotions en l'aidant à les identifier, les décrire, les reconnaître et les apaiser.

2. Respect de l'individualité

L'enfant et sa famille sont accueillis dans le respect de leur culture, dans un objectif d'ouverture sociale et de diversité.

La priorité est mise dans le respect de l'individualité de l'enfant au sein du collectif durant les différents moments de sa vie à la crèche : repas, change, sommeil, jeux... Lorsque l'enfant en ressent le besoin, un espace lui est offert afin de s'exprimer, extérioriser ses émotions, ou de se rassurer (courir dans le couloir, crier, contenance physique par un câlin). C'est pour l'enfant la possibilité d'avoir un temps, un espace pour lui. Néanmoins, les besoins de l'ensemble du groupe sont également considérés dans chaque situation.

Les professionnels portent une attention particulière à la notion d'individuel dans le collectif afin de permettre à chaque enfant de se sentir reconnu au sein du groupe. L'adulte s'adresse à l'enfant en le nommant par son prénom.

Dans cette continuité, l'accueil de l'enfant garantit un accompagnement éloigné de tout stéréotype (de genres, sociaux, culturels...).

3. Accompagnement vers l'autonomie

Tout au long de l'accueil des enfants, les professionnels s'attachent à respecter et à accompagner l'enfant dans l'apprentissage de son autonomie. L'équipe adapte la prise en charge de l'enfant en fonction de l'évolution de ses besoins et de ses capacités.

Par exemple, lorsque l'enfant manifeste le souhait de tenir sa cuillère, un repas avec deux cuillères (une pour le professionnel et une pour l'enfant) est proposé. Progressivement l'accompagnement physique de l'adulte diminue pour laisser place à une autonomie pleine de l'enfant ; l'adulte reste disponible pour l'enfant. De même, au cours de la journée, l'enfant est invité à se rendre par ses propres moyens dans les différents lieux de la crèche (salle de change, lit, salle de repas...).

Un des grands points du processus d'autonomisation de l'enfant est l'acquisition de la propreté. L'équipe adapte son comportement en fonction de l'enfant et de son désir d'aller aux toilettes seul. Toute progression de l'enfant est transmise aux parents pour que parents et professionnels établissent une continuité dans l'accompagnement de cette acquisition.

L'équipe part de l'observation de l'enfant et évalue ses capacités et ses motivations à « aller sur le pot / aux toilettes ». En effet, chaque enfant est différent d'un point de vue de sa maturité physiologique et psychoaffective.

Lors des changes, les enfants selon leurs capacités sont accompagnés à être plus autonomes, « le change debout » leur est proposé : ils enlèvent leur couche, la jette à la poubelle, vont sur le pot, procèdent avec l'aide de l'adulte à leur toilette intime, se lavent les mains. Ils sont acteurs.

L'enfant est initié au lavage des mains après un passage aux toilettes, avant le repas, après des activités manuelles. Il apprend à utiliser le savon après explication des adultes, puis se lave progressivement les mains, seul.

4. Eveil et socialisation

Pour répondre aux besoins d'éveil et de socialisation de l'enfant, l'aménagement de l'espace et les temps de jeux sont réfléchis.

♦ L'aménagement de l'espace

L'établissement est composé d'espaces intérieurs et d'un jardin faisant le lien entre les différents secteurs.

Différents espaces sont aménagés pour accueillir l'enfant et répondre à l'ensemble de ses besoins d'éveil : un espace moteur, un espace de jeux symboliques et un espace calme dans chaque secteur. Ainsi, chaque enfant peut exprimer et assouvir ses besoins de jouer, bouger, se reposer. Les espaces peuvent évoluer au cours de l'année afin de répondre au mieux au développement psychomoteur des enfants en fonction des observations des professionnels.

Le jardin fait partie intégrante du lieu de vie, d'expérimentation et de découverte de l'enfant, grâce à une réflexion collective, il est également aménagé et différents espaces de jeux sont proposés par les professionnels lorsqu'un groupe est à l'extérieur.



Chaque espace est adapté à l'âge et au stade de développement des enfants, et pensé pour répondre à leurs différents besoins, observés par les professionnels.

L'adulte accompagne l'enfant dans l'identification de ces espaces de jeux et le respect des règles en lien avec chacun de ces espaces (exemple : pas de motricité dans l'espace calme...).

Les salles sont décorées avec les enfants en fonction des saisons, des festivités. Il y a un affichage régulier de photos représentant des scènes du quotidien.

◇ Le respect du développement psychomoteur de l'enfant

Au sein de notre établissement, une attention particulière est portée au développement psychomoteur de l'enfant. L'évolution psychomotrice est progressive. Tous les enfants passent par les mêmes étapes de développement mais selon des rythmicités différentes, influencées par les expériences vécues, l'environnement social, affectif... En s'appuyant sur les principes de base de la motricité libre, l'équipe s'attache à respecter et à favoriser le rythme physiologique et psychoaffectif de chaque enfant.

L'équipe s'adapte et fait confiance aux capacités de chacun des enfants accueillis. Elle les encourage à explorer le monde environnant par leurs propres moyens, tout en restant garante d'un cadre contenant et sécurisant. Cet accompagnement vise à renforcer l'estime et la confiance en soi, valeurs clés du développement psychomoteur de l'être humain.

Par exemple, un enfant n'ayant pas acquis la station assise seul, ne sera pas assis au sol (ou sur une chaise). De même, un enfant n'ayant pas acquis une marche autonome, ne sera pas invité, par les professionnels, à marcher en leur tenant les mains. De plus, (afin de laisser librement place au développement de chacun) les enfants sont laissés pieds-nus. Cela leur permet un développement harmonieux du pied, la découverte de sensation (développement des sens), l'apprentissage de l'équilibre, la stabilisation de la marche.

◇ Les jeux dits « libres »

Des jeux sont installés dans les différents espaces. Les enfants s'en saisissent à leur façon et peuvent détourner les jouets selon leur imagination. Ils sont libres de naviguer d'un espace à un autre ou de simplement observer les autres jouer. Néanmoins, le jeu libre ne correspond pas à l'absence de règle. Les professionnels sont présents et disponibles pour accompagner l'enfant dans ses jeux et être garants de sa sécurité physique comme affective.

Les jeux sont proposés en fonction des besoins de l'enfant en lien avec son stade de développement : chariots pour la marche, encastrement et empilement, activités manuelles, etc...

Sous le terme de jeux libres, on retrouve le jeu symbolique.

Il permet à l'enfant de développer son imaginaire et de mettre en représentation sa vie psychique. Le jeu lui permet de revivre et d'évacuer des tensions internes ou des frustrations. Le jeu symbolique lui permet également de mettre en scène sa représentation du monde, il est acteur de ses actions et il apprend de lui-même.

◊ Les propositions d'activités d'éveil au quotidien

Au sein de la crèche, les professionnels proposent certaines activités manuelles, de construction, de découverte... Ces activités sont un moyen d'expression libre pour l'enfant. L'enfant peut choisir de détourner une activité proposée, de se l'approprier.

Les activités manuelles sont destinées à faire découvrir les sens à l'enfant et non à produire quelque chose. Il n'y a pas de production attendue, le premier objectif est de permettre à l'enfant de manipuler, développer sa dextérité, découvrir.

Il n'y a jamais de caractère obligatoire pour la participation à ces ateliers, chaque enfant est accompagné par l'adulte à identifier et exprimer ce dont il a besoin, envie...

◊ Le langage et la communication

Chaque professionnel est attentif aux différents modes de communications de l'enfant. Par une observation fine de l'enfant, il repère son langage non-verbal et adapte la réponse à ses besoins. Une attention particulière est portée sur le choix des mots employés, un vocabulaire professionnel est utilisé (pas de langage dit familier, ni d'utilisation d'onomatopées). Les temps individuels ou en petit groupe sont des moments propices à des échanges privilégiés entre l'enfant et l'adulte. Au quotidien, l'enfant est invité à enlever sa tétine lorsqu'il veut parler dans l'objectif de développer son langage.

Afin de permettre à chaque enfant d'acquérir à son rythme son mode d'expression, les professionnels utilisent une communication signée (issue de la Langue des Signes Française), associée à la parole pour les mots clefs de la vie quotidienne (bonjour, manger, changer la couche, jouer, tristesse, signifier l'interdiction, encore...). Cette pratique réfléchie et adaptée en fonction des besoins de l'enfant selon son développement, a comme bénéfice de permettre au plus grand nombre d'enfants de se faire comprendre et ainsi de réduire au maximum les frustrations.

Lors de temps d'activité comme dans des moments de jeux libres, une grande diversité de supports propices à l'échange et au développement du langage est proposée (imagiers, photographies d'émotions des enfants, jeux, livres...).



◊ L'éveil à la nature

Suite à différentes réflexions et à des projets menés au sein de l'établissement, la nature fait désormais partie intégrante de l'éveil de l'enfant à la crèche. Au quotidien, les professionnels accompagnent les enfants dans la découverte de la nature par des lectures, par l'observation du temps qu'il fait, de la faune et de la flore, font des liens avec l'alimentation (fruits et légumes de saison), et privilégient des sorties régulières dans le jardin ou parcs à proximité, pour un contact direct avec la nature à toutes les saisons.

L'extérieur est un terrain de jeu, de découvertes et d'expérimentations sensorielles pour l'enfant, qui regorge d'éléments naturels riches de possibilités intervenant dans l'élaboration de l'imaginaire et la construction de ses liens sociaux. Le professionnel a un rôle d'accompagnant dans le respect de ces éléments (animaux, insectes, flores, sons, odeurs...). Son positionnement rassurant pour l'enfant, lui

permet d'oser, de dépasser ses craintes, tester ses capacités motrices et sensorielles, sans limite dans ses mouvements, dans un espace libre et ouvert. Par ce cheminement et la répétition de ces moments au contact de la nature, l'enfant développe de nouvelles compétences motrices, sensorielles et cognitives, contribuant à l'élaboration du sentiment de confiance en soi.



5. Accueil de l'enfant en situation de handicap

Le projet d'accueil de l'enfant en situation de handicap est porté par l'ensemble de l'équipe. Ce projet s'inscrit complètement dans l'accueil de l'enfant dans sa singularité.

Des adaptations sont mises en place en fonction des besoins et des capacités de chacun des enfants. L'inclusion présente au sein de la structure permet d'offrir à l'enfant en situation de handicap un temps d'accueil dans un milieu ordinaire non médicalisé.

Comme pour chaque enfant accueilli à Montchat Bada, l'équipe s'attache à répondre aux besoins spécifiques de l'enfant en adaptant les temps d'accueil pour son bien-être mais également en respectant le bien-être et l'équilibre du groupe d'enfants

L'échange avec les parents lors de l'inscription et au quotidien est essentiel pour accueillir au mieux l'enfant et assurer une continuité entre l'environnement familial et la crèche.

Un travail de lien avec les différents lieux d'accueil ou accompagnants médicaux et paramédicaux de l'enfant, est établi par l'équipe dans le sens d'un partenariat pour accompagner au mieux l'enfant et sa famille

L'EAJE s'inscrit dans une démarche de formation et de sensibilisation au handicap de l'enfant. Les professionnels sont impliqués, la présence d'une psychomotricienne contribue à enrichir l'accompagnement des enfants, par des observations spécifiques, des ateliers de motricité et par des échanges en l'équipe pluridisciplinaire.

III- L'accueil de l'enfant à Montchat Bada

Il existe 3 secteurs dont 2 en inter-âges : Chat Babille (≈10 semaines à 18 mois) un secteur qui accueille les plus petits pour assurer au mieux la sécurité physique et affective des bébés, Chat Blabla et Chat Papote (≈12 mois à 4 ans ½). La prise en charge des enfants et les pratiques professionnelles dans un même secteur évoluent tout au long de l'année, en fonction du développement et des besoins des enfants. L'accueil en inter-âges favorise un accompagnement plus individualisé de l'enfant, les enfants n'étant pas tous dans le même moment de leur développement, les interactions entre eux sont riches, et les professionnels sont plus disponibles pour répondre à leurs besoins. Des liens forts se créent, les plus petits sont dans l'observation des plus grands, et les plus grands dans l'entraide avec les plus petits.

1. L'adaptation

Dès les premières rencontres, l'équipe professionnelle instaure une relation de confiance avec les familles, en permettant au parent d'identifier la place de chacun. Ce travail de collaboration et de complémentarité est nécessaire et bénéfique pour l'enfant.

C'est une période qui permet à l'enfant comme aux parents de se séparer progressivement. Les parents prêts à laisser leur enfant se développer à l'extérieur du cercle familial, et confiant dans de l'intérêt de cette démarche pour leur enfant comme pour eux, vont l'aider dans ce processus de séparation.

La 1^{ère} heure d'adaptation correspond à l'accueil de l'enfant et de sa famille où s'échangent les habitudes de vie et le rythme de l'enfant. La démarche consiste à accueillir l'enfant progressivement pour une intégration en douceur au groupe d'enfants : la 1^{ère} fois, la rencontre est d'environ 1 heure en présence de l'enfant et du parent pour tous les secteurs. Ensuite l'accueil sera adapté en fonction des situations mais en prenant toujours en compte les besoins de l'enfant. L'adaptation se programme en principe sur une à deux semaines avec une 2^{ème} rencontre où l'enfant est seul 1 heure à partir du 2^{ème} jour, puis le temps d'accueil augmente progressivement jusqu'à ce que l'enfant soit prêt. Cette période peut-être plus courte ou plus longue selon les capacités de l'enfant à s'intégrer dans ce nouveau milieu, l'équipe organise les horaires, jour après jour, avec les parents.

Pour le secteur Chat Babille, un professionnel est référent durant la période d'adaptation, et sera présent pour accueillir l'enfant tous les jours de l'adaptation. Il a pour mission d'intégrer progressivement l'enfant dans le groupe et de l'aider à identifier et s'adapter aux autres professionnels. Pour les secteurs Chat Blabla et Chat Papote, selon les besoins de l'enfant, (son développement, son vécu...), il s'agira soit d'une référence de personne (comme au sein du secteur Chat Babille), soit d'une référence temporelle (l'enfant est accueilli toujours à la même heure, et augmente petit à petit ses journées pour intégrer les repères spatio-temporels au fur et à mesure). Qu'il s'agisse d'un contrat à temps plein, en -20h par semaine ou occasionnel, le principe de l'adaptation est le même. L'enfant viendra tous les jours sur une période donnée afin que l'enfant prenne ses repères.

Pour l'adaptation des enfants en situation de handicap, la mise en place d'une double référence est primordiale, tant sur la période d'adaptation qu'ensuite, pour garantir une continuité pour l'enfant, pour les parents et pour l'équipe. Pendant l'adaptation, un temps d'échange entre la psychomotricienne, l'enfant et la famille sera prévu. Le planning d'adaptation partira du schéma existant sur deux semaines, mais sera adapté en fonction du handicap, des besoins de l'enfant et des possibilités de la structure.

L'équipe a un rôle d'accompagnement des parents dans cette étape de séparation, parfois difficile. La confiance des parents en leur enfant, et un choix assumé pour la collectivité, sont des facteurs facilitant cette période. Des échanges réguliers et en confiance entre les parents et l'équipe permettront à l'enfant de trouver une cohérence entre les discours des adultes des deux lieux de vie différents que sont la maison et la crèche.

C'est en concertation entre les parents et les professionnels que nous pourrons évaluer si la collectivité est adaptée aux besoins de l'enfant. En effet, ce mode de garde collectif ne convient pas à tous les enfants, certains peuvent être en difficulté avec un grand groupe et ont besoin de relations plus individuelles avec l'adulte comme avec d'autres enfants.

Changement de secteur : lorsque les besoins de l'enfant évoluent et qu'une place est disponible dans un autre secteur, un changement de secteur est possible, en concertation avec la famille. Une adaptation est alors réfléchi en équipe entre les 2 secteurs concernés puis organisée en fonction de l'enfant. Le passage est progressif, avec des moments de plus en plus longs dans le nouveau secteur : d'abord une activité, puis un repas puis la sieste, avant d'aboutir à une journée complète. Lors de cette période de transition, un référent accueille et accompagne l'enfant à s'intégrer dans ce nouveau milieu.

2. Le quotidien

Le quotidien de l'enfant à la crèche est rythmé par différents temps forts.

- **Accueils et transmissions**

- ◊ **L'accueil du matin**

- Les parents délivrent les informations à l'équipe sur ce qu'il se passe à la maison (activités, comportement, contexte ...) afin que les professionnels adaptent leur prise en charge pour chaque enfant en tenant compte du contexte et de ses besoins du moment.

- Ce temps d'accueil permet à l'enfant de vivre cette transition de la maison à la crèche en fonction de sa personnalité, sa singularité...

- Les professionnels aménagent, en amont, des espaces de jeux identiques pendant une durée déterminée (1 à 2 semaines), pour que l'enfant puisse explorer comme il le souhaite et retrouver des repères à son arrivée.

- Lorsque tous les enfants du groupe sont arrivés, un temps collectif pour, se dire « bonjour » et commencer la journée ensemble, est organisé. Les enfants sont invités à participer à ce temps très privilégié. Les professionnels encouragent chaque enfant à participer, à trouver sa place et de l'intérêt pour ce temps. Quelques chansons sont choisies par les enfants parmi un répertoire bien connu pour être chantées tous ensemble. Des cartes illustrées permettent de rendre acteur l'enfant pendant ce

temps (choisit une chanson, reconnaît l'image de la chanson chantée...). Les professionnels apportent régulièrement de la nouveauté (marionnettes, nouvelles comptines...) pour optimiser l'intérêt des enfants et capter leur attention.

Ce rituel aide l'enfant à mieux vivre le passage entre la maison et la crèche.

◊ L'accueil du soir

Cet accueil permet aux parents de se représenter la journée de leur enfant, de voir son évolution jour après jour.

L'équipe attend de ce moment un échange interactif, part du questionnement des parents pour amener les informations et met en avant les acquisitions et les étapes de développement de l'enfant. L'enfant est inclus dans ce moment d'échange, le professionnel s'adresse à son parent comme à lui, et en fonction de son développement, il enrichit à sa manière les anecdotes de la journée.

Les points abordés lors des transmissions le soir se font en fonction de la journée de l'enfant. Elles sont donc différentes d'un jour à l'autre, d'un enfant à un autre, mais traite toujours d'un sujet propre à l'enfant le jour même (ex : comportement, alimentation...)

Les inquiétudes des parents sur un sujet précis peuvent être évoquées lors des transmissions, mais ne peuvent pas toujours être traitées à ce moment au milieu des enfants et des autres parents. Une rencontre peut être organisée en fonction de la situation invoquée.

◊ Les transmissions

Les transmissions se veulent uniques et non ritualisées où les évènements marquants concernant chaque enfant sont partagés avec le parent. Elles permettent au parent de découvrir son enfant dans un autre milieu que celui dans lequel il le voit évoluer. Les professionnels peuvent apporter des explications sur leurs observations des besoins de l'enfant et de les échanger avec le parent, ainsi ils contribuent à un accompagnement à la parentalité. L'objectif des transmissions est de sensibiliser le parent à l'évolution de son enfant ; ses capacités, ses compétences et son développement. Ainsi, nous favorisons la continuité entre l'établissement collectif et la maison.

La transmission porte sur des éléments réels de la journée que ce soit des moments agréables, positifs ou des moments plus difficiles. C'est ainsi que le parent peut apprendre de son enfant hors contexte de la sphère familiale.

• Un éveil pour la vie

La journée de l'enfant au sein de la crèche est ~~pensée~~ **organisée** par les professionnels **pour** d'offrir un cadre sécurisant et rassurant pour lui. Pour cela, divers repères spatio-temporels et rituels rythment la journée de l'enfant et l'aide à anticiper les différents temps de sa journée. Ces rituels peuvent prendre la forme de temps de chansons, de regroupement autour d'une histoire, d'un départ au repas, d'un temps d'hygiène...

◊ Les temps de jeux

Les différents jeux proposés ont été développés précédemment. La structure porte une attention particulière au choix des achats de jeux proposés aux enfants, en veillant à l'aspect écologique (produits en bois, issus de plastiques recyclés...). Par ailleurs, au quotidien, les objets de récupération

sont une source de proposition d'éveil propice au développement de l'imaginaire. L'adulte propose chaque jour des activités en fonction de ses observations (ambiance et besoins du groupe).

La complémentarité des différentes identités professionnelles amène une créativité dans les supports de jeux et d'expression, permettant l'exploration. Les ressources sont nombreuses, à la fois dans le matériel utilisé (pâte à modeler, confection de pâte à sel, peinture, sable, instruments de musique...) que dans la forme des activités proposées (spectacle, marionnettes, éveil corporel...).

Le livre est un outil médiateur au quotidien, dans le collectif comme dans l'individuel, proposé par les adultes comme mis à disposition des enfants, et également dans l'accompagnement sur des thématiques particulières (gestion des émotions, peur, séparation...).

L'adulte stimule l'enfant, l'encourage tout en respectant son développement. Il valorise les succès de l'enfant quels qu'ils soient.

L'enfant est acteur de sa journée, en faisant des choix : chaque matin, des propositions d'éveil sont mises en place au sein de chaque secteur, le choix est laissé à l'enfant d'y participer s'il le souhaite.

◊ Inter-secteurs : des temps de rencontre

Des moments de regroupement inter-secteurs s'échelonnent dans l'année avec un rythme régulier.

Ces temps ont des objectifs multiples pour l'enfant et pour le professionnel.

L'enfant peut élargir son univers à d'autres lieux, des adultes différents, échanger avec des enfants d'autres âges et expérimenter des jeux nouveaux. Cet échange donne l'occasion de rapprocher les fratries dans la continuité de l'histoire de vie de l'enfant. Il lui permet également une adaptation douce et progressive au passage d'un secteur à un autre dans une perspective de changement. Pour les enfants, c'est également l'occasion de retrouver un lieu et des enfants connus antérieurement.

Se rencontrer entre secteurs permet à l'enfant d'élargir sa sphère sociale et de prendre conscience de sa place dans cette dernière (enfant plus petit, plus grand que lui ...). De plus, identifier les différents lieux de la crèche peut renforcer la sécurité interne de l'enfant (passage sur un autre secteur, rencontres inter-secteur, connaissance avec d'autres professionnels ...).

Pour le professionnel, les moments inter-secteurs amènent à rencontrer d'autres enfants qu'il n'accompagne pas régulièrement et à s'adapter à leurs besoins, avec un regard distancié intéressant à partager. Ils tendent à enrichir mutuellement les professionnels de secteurs différents sur des pratiques d'accompagnement d'enfants. Ces interactions permettent enfin une flexibilité des enfants et des professionnels au bénéfice des temps de regroupements du soir, de réunions de secteur ou de remplacements avec une sérénité partagée.



- **Les repas**

- ◊ **Une ambiance pour bien manger**

Dans les secteurs Chat Blabla et Chat Papote, les enfants s'installent de manière échelonnée, par petits groupes dans la salle de repas, avec un professionnel référent de chaque table, du départ de la salle de vie à son retour. Des repères adaptés au développement de l'enfant (verre personnel de l'enfant) lui permettent d'identifier le moment auquel il lui sera proposé d'aller dans la salle de repas. La mixité des tables avec des enfants d'autonomie différente permet l'interaction entre les enfants et l'entraide. L'enfant choisit son emplacement.

Dans le secteur Chat Babille, le temps de repas est un moment privilégié où l'adulte crée une relation duelle ou en petit groupe afin de permettre à l'enfant de se nourrir dans une ambiance calme.

Les professionnels s'assoient à hauteur des enfants au moment de manger pour aider à la prise des repas si besoin, et animer chaque table en permettant l'échange entre les enfants dans un objectif de convivialité. « Manger pour le plaisir et non uniquement par besoin physiologique ».

Selon la météo, en lien avec notre ouverture sur la nature, les repas peuvent s'effectuer dans notre jardin.

- ◊ **Vers une autonomie**

L'enfant passe progressivement de la prise des repas dans les bras (biberon), puis dans les transats (début de la diversification), puis à table pour l'apprentissage de l'autonomie, la convivialité et les règles de partage. L'équipe accompagne l'enfant dans ses étapes en partant toujours d'où il en est (stades de développement, histoire et situation individuelle) et non en fonction de son âge.

Les professionnels permettent à l'enfant d'aller à son rythme dans la découverte de l'utilisation de la cuillère puis de la fourchette.

Les plus grands participent progressivement, à tour de rôle et en fonction de leur motivation, à la mise en place du couvert. Les enfants peuvent se servir seuls de l'entrée. Ils sont amenés à jeter les détritiques et ranger leur assiette en fin de repas.

Ils deviennent de plus en plus autonomes et participatifs en grandissant, aux tâches demandées par l'adulte.

Les parents, lors des transmissions, sont informés de l'évolution des habitudes de chaque enfant à la crèche, afin d'assurer une continuité entre la maison et la crèche, toujours centrée sur l'intérêt de l'enfant.

- ◊ **Quand manger rime avec plaisir**

L'équipe s'attache à répondre aux besoins de sécurité et de plaisir de l'enfant en adaptant le mode de prise de repas à chaque enfant et à son rythme : biberon dans les bras avec échanges dans le regard, les paroles rassurantes...

Pour les plus grands, le partage et la convivialité lors d'un repas sont privilégiés.

Les goûts des enfants sont respectés, nous les encourageons à goûter chaque aliment, mais en aucun cas nous les obligeons à manger s'ils n'aiment pas ou ne veulent pas. La prise collective d'un repas entraîne une émulation et invite l'enfant à s'ouvrir à d'autres saveurs et participer lui-même à sa diversification alimentaire. Au sein du secteur Chat Babilie, l'entrée et le plat sont proposés en même temps dans des contenues différents. Dans les secteurs Chat Blabla et Chat Papote, le choix est laissé à l'enfant de prendre dans son assiette son entrée et son plat chaud au même moment, dans une assiette compartimentée. Pour l'enfant ayant besoin de plus de temps pour terminer son entrée/plat chaud, le dessert peut lui être proposé en même temps que les enfants de sa table. Son assiette lui est laissée à disposition, s'il souhaite y revenir par la suite, il a ainsi la possibilité de le faire.

◊ Santé et équilibre alimentaire

Les produits issus de l'agriculture biologique ou en circuits courts sont privilégiés, ainsi que des produits de saison. Ces produits bruts sont préparés sur place par notre cuisinier.

La texture (mixée ou morceaux) et le menu (introduction de pain, fromage, etc...) sont adaptés, en lien avec les recommandations de la PMI, au stade de développement et à la découverte de l'enfant, toujours en concertation avec les parents et selon l'introduction alimentaire de l'enfant et de ses besoins.

Le régime alimentaire de chaque enfant, que ce soit pour des raisons médicales ou par conviction culturelle, est respecté. Les habitudes de vie de chaque enfant sont prises en compte, toutefois, il n'y a pas de substitution d'un aliment par d'autres sauf en cas d'allergie ou intolérance où un PAI est mis en place.

L'équipe adapte le menu des enfants présentant des troubles de transit (selle liquide ou constipation).

- **Le sommeil**

◊ Une ambiance pour dormir

Un temps d'accompagnement au sommeil est proposé avant le coucher. Ce temps collectif ou individuel peut prendre différentes formes. Dans un premier temps, un espace d'expression libre (courir, crier, sauter...) est créé pour les enfants qui en ont besoin. Puis un cadre plus apaisant est posé pour faire une transition avant l'endormissement (lectures d'histoires, écoute de musique douce...).

Chaque enfant a son propre rythme et ses propres besoins. Une ambiance propice au repos est proposée (luminosité, ambiance sonore...).

Le passage de l'enfant du lit à barreaux vers la couchette se fait en fonction du développement et des besoins de l'enfant, et des possibilités d'aménagement.

Chaque enfant a son lit ou sa couchette, identifié par l'étiquette de son prénom, c'est un repère pour lui, son espace personnel pour se recentrer. L'enfant qui marche se dirige vers son lit ou sa couchette en compagnie d'un adulte.

Il peut également vivre des peurs, des craintes qui rendent l'endormissement difficile, c'est pourquoi un professionnel est présent pour le rassurer et favoriser son sommeil.

◊ Les rituels

Il est important pour chaque enfant de retrouver son doudou et/ou sa tétine avant de dormir. Afin d'apporter une sécurité affective, dans la mesure du possible, c'est le même professionnel qui change l'enfant avant la sieste, le couche et l'accompagne vers l'endormissement.

◊ Les rythmes

Un enfant qui dort ne sera pas réveillé par souci de respecter son besoin de sommeil.

Un enfant a un rythme différent entre la maison et la collectivité, par conséquent, l'équipe s'appuie sur les besoins physiologiques de l'enfant qui manifeste des signes de sommeil (se frotte les yeux, est grognon, etc...) pour le coucher. Les rythmes évoluent avec le développement de l'enfant, vers des couchers plus collectifs.

• Les soins

Le soin est un moment de relation individualisée au sein d'un accueil en collectivité. C'est un temps où s'instaure une relation duelle entre l'enfant et le professionnel, propice aux échanges, à l'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de son autonomie, et dans l'importance d'écouter son corps.

Ce temps est accompagné par la parole du professionnel, pour aider l'enfant à comprendre et expliciter ses besoins. C'est aussi un moment où l'enfant découvre son corps et s'approprier son schéma corporel.

◊ L'hygiène au quotidien

Les soins sont effectués en fonction des besoins de chaque enfant, des besoins qui peuvent être repérés par le professionnel ou exprimé par l'enfant.

◊ Les temps de change

Le change est fait en fonction des besoins de l'enfant, et non de façon systématique et/ou rythmé par un horaire. L'intimité de l'enfant est respectée, c'est pourquoi l'accès à la salle de change est limité à une seule famille à la fois, hors de la présence d'autres enfants.

◊ Les blessures, les douleurs de l'enfant

Le parent est toujours informé des soins prodigués, et prévenu s'il y a une altération de l'état de santé de son enfant. L'administration de médicaments se fait uniquement sur ordonnance si l'état de santé de l'enfant lui permet de fréquenter la collectivité.

L'équipe évalue l'état de santé de l'enfant en partant d'une observation clinique et décide, en accord avec la directrice, s'il peut rester en collectivité ou repartir avec le parent (éviction, état de fatigue, etc...).

En cas d'urgence médicale, le 15 est immédiatement appelé par la directrice ou par l'équipe en son absence pour avis par le médecin régulateur du SAMU, qui peut décider d'une intervention (pompiers ou autre). Les parents sont prévenus aussitôt après cet appel.

◊ Traitements médicaux

Il existe un protocole en cas d'hyperthermie Une liste de médicaments pouvant être donnés par l'équipe a été définie par le référent santé et accueil inclusif.

Les médicaments apportés par les familles ne sont administrés que sur ordonnance.

Si un enfant a présenté un épisode d'hyperthermie au cours de sa journée en crèche, un document de traçabilité indiquant les heures d'administration d'antipyrétique est remis aux parents afin d'assurer le suivi de la prise en charge à la maison.

IV – L'accompagnement à la parentalité

Les professionnels partent de l'observation du développement global de l'enfant pour répondre aux interrogations et/ou inquiétudes des parents concernant leur enfant. L'équipe construit des affichages à visée pédagogique de l'enfant en collectivité, en fonction des questionnements et des besoins émergents à des moments clefs au cours de l'année.

Chaque professionnel de l'équipe met ses compétences particulières au service des parents pour les aider à accompagner leur enfant dans son développement et l'acquisition de son autonomie. L'équipe est un soutien lors de passages de caps plus difficiles pour certains enfants (ex : propreté, autonomie au repas, phase d'opposition, etc...)

Les professionnels partagent avec les familles les difficultés repérées chez l'enfant et échangent avec elles afin d'apporter une réponse personnalisée à ses besoins. Elle rassure si besoin les parents sur la différence de comportement de l'enfant entre la maison et la crèche.

L'équipe de direction (directrice, adjointe de direction) et l'équipe éducative (psychomotricien, éducateurs de jeunes enfants), en collaboration, peuvent être amenées à rencontrer les parents à leur demande ou par proposition de l'équipe au sujet de leur enfant.

L'équipe peut également concerter et rencontrer des partenaires (ex : médecins, professionnels paramédicaux, référents de CAMSP, psychologues, etc...) en collaboration avec les familles.

Des temps d'échanges réguliers avec les familles d'enfants en situation de handicap et avec les partenaires seront organisés (au minimum une fois par trimestre). Ces échanges pourront être à l'initiative de la famille, des partenaires ou de la crèche. Des rencontres en équipe pluridisciplinaire (au moins deux professionnels) seront privilégiées.

L'équipe accompagne les parents à découvrir une prise en charge à la fois individuelle mais aussi collective de leur enfant dans un établissement qui répond à des normes collectives et qui accueille de nombreuses familles, histoires de vie, cultures... De cette diversité, les familles s'enrichiront mutuellement par des espaces de rencontre avec l'équipe lors des transmissions, d'activités et de sorties. Ainsi, se crée une confiance mutuelle qui favorise l'épanouissement de l'enfant.

Pour faciliter l'intégration des familles, un livret d'accueil à leur destination a été travaillé en équipe et est remis lors de l'inscription de l'enfant.

Par ailleurs, l'établissement est un lieu de prévention de santé publique dans la vie du jeune enfant et de sa famille.

V – Montchat Bada : des activités, des festivités, des projets

1. Ateliers culturels et artistiques (en inter-secteurs)

Des ateliers d'éveil, sur des thématiques définies, sont régulièrement proposés par les professionnels, en inter-secteurs. Les parents participent, en fonction des besoins, à ces temps afin d'accompagner les enfants dans la découverte. Le parent a la possibilité de s'impliquer dans la vie de l'établissement de son enfant, de créer des liens avec d'autres familles et d'échanger, dans un contexte d'éveil de l'enfant en collectivité, en collaboration avec les professionnels. Par ailleurs, le parent découvre les enfants lors des ateliers proposés par les professionnels adaptés au développement de l'enfant.

♦ **Marmiton** : c'est un atelier cuisine qui contribue à l'éveil sensoriel, à la socialisation et à l'expérimentation de l'enfant.

♦ **Goûtàtout** : pour favoriser la découverte des aliments, un menu de goûter est créé par les professionnels en collaboration avec le cuisinier à partir d'une thématique choisie, afin de proposer une découverte du monde et un goûter qui sort de l'ordinaire.

♦ **Atelier éveil créatif et sensoriel** : au cours de cet atelier, nous proposons aux enfants divers supports sensoriels et créatifs à découvrir et manipuler librement.

♦ **Atelier éveil à la motricité** : c'est un atelier, où il est proposé diverses expériences motrices aux enfants.

♦ **Atelier éveil à l'anglais** : cet atelier est un éveil linguistique et culturel où l'enfant peut se familiariser de manière ludique et festive à une prosodie (mélodie de la voix) différente de sa langue maternelle.

♦ **Les mots d'Eve** : Eve est une conteuse qui propose un atelier autour du livre, une fois par trimestre. Chaque atelier se déroule autour d'un thème, Eve apporte ses livres et le matériel pour mettre en place un espace accueillant et confortable pour les enfants.

2. Festivités

♦ **Halloween / The orange day** : une journée festive sur le thème de la couleur orange est organisée à la crèche (en lien avec le projet anglais).

♦ **Fête de Noël (associative)** : les trois crèches de l'association se réunissent pour partager cette fête et construire un spectacle commun pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs familles. C'est un moment de rencontre entre les équipes et les familles, un temps festif et créatif, suivi d'un goûter.

♦ **Mardi Gras / Carnaval** : c'est une journée déguisée à la crèche. Un défilé est organisé en partenariat avec l'école Aimé Césaire.



◊ **Saint Patrick's Day / The green day** : une journée festive sur le thème de la couleur verte est organisée à la crèche (en lien avec le projet anglais).

◊ **Chandeleur** : un atelier marmiton le matin avec confection de crêpes est organisé, une dégustation a lieu l'après-midi.

◊ **Chasse aux œufs** : les enfants participent à une chasse aux œufs à la crèche, en compagnie des résidents de l'EHPAD.

◊ **Fête d'été** : la crèche propose une après-midi festive avec les familles, de partage et rencontres, avec des stands, un spectacle et un goûter.

Une réflexion est menée en équipe chaque année concernant l'organisation et le déroulement de ces journées (décorations, menus, déguisements, thèmes, etc...)



3. Sorties extérieures

Les enfants participent aux différentes activités et sorties en fonction des possibilités (nombre de places, nombre de parents participants). L'équipe veille à l'équité entre tous les enfants tant sur le nombre de participants que sur la diversité des activités.

Un tableau permet de suivre la participation de chaque enfant aux différentes activités.

◊ **EHPAD (projet inter générationnel)** : des rencontres régulières avec les résidents de l'EHPAD KORIAN les Annabelles se font sur des thématiques différentes (ateliers marmitons, lecture...). Ces échanges permettent une ouverture à l'Autre, à la différence, favorisent la transmission entre générations et sont des moments ludiques.

◊ **Bibliothèque** : des sorties à la bibliothèque de la PART DIEU sont organisées plusieurs fois dans l'année dans le but de faire découvrir à l'enfant le milieu du livre. Ces moments font appel à l'imaginaire de l'enfant qui se construit des histoires, et en devient acteur. Elles permettent également aux enfants d'apprendre à écouter l'Autre et découvrir la manipulation du livre, le respect de son utilisation.



◊ **Bibliobus** : partenariat avec le bibliobus de la Ville de Lyon. Ce dernier vient deux fois par an, selon les années. Il se gare devant la crèche, un groupe d'enfants va dans le Bibliobus découvrir, manipuler, écouter des histoires et choisir des documents à emprunter. En parallèle, une des deux bibliothécaires propose une animation à l'intérieur de la structure pour un groupe d'enfants en inter âge.

◊ **Des rencontres inter-structures** : des fêtes et/ou activités (exemple : ferme dans le jardin des Montchatons Acacias, fête de Noël...) permettent de s'ouvrir à d'autres milieux collectifs. Les enfants comme les adultes s'enrichissent de rencontres nouvelles.

◊ **Des sorties exceptionnelles** : exemple : auditorium, parc...

La participation des parents aux diverses sorties est nécessaire et contribue à favoriser des liens, à s'impliquer dans la vie associative et voir évoluer leur enfant dans un cadre collectif. L'équipe accompagne les parents lors de leur participation à des ateliers ou sorties avec les enfants, elle est garante du bon déroulement de ces activités.

Un document a été créé par les professionnels pour permettre aux parents de trouver leur juste place lors de ces temps collectifs et est à leur disposition. Les familles sont invitées à faire part de leur retour au professionnel référent.

L'équipe se saisit de diverses propositions culturelles et artistiques (événements, institutions, familles...) pour agrémenter les propositions faites aux enfants.

4. Les propositions émanant d'une réflexion collective

Chaque année, lors de réunions plénières, les professionnels partagent leurs souhaits de projets d'équipe. Ils sont ensuite réfléchis lors de temps définis et viennent enrichir notre accompagnement des enfants au quotidien (ex : éveil corporel et relaxation, lien avec l'animal et intervention d'une ferme pédagogique itinérante...).

◊-L'éveil à l'anglais

L'objectif de ce projet est de proposer à l'enfant de s'éveiller et de se familiariser à une sonorité étrangère, lui faire découvrir d'autres cultures dans le sens d'une ouverture au monde.

L'éveil à l'anglais se fait sous forme ludique sans aucun objectif d'apprentissage. L'ensemble des secteurs de la crèche partage, au quotidien, des chansons et des histoires en anglais avec les enfants. De plus, chaque année, deux journées anglophones, Halloween (the orange day) et St Patrick's day (the green day), sont organisées.

Des ateliers anglais sont également proposés une fois par mois en inter âge avec des thématiques préalablement choisies (musique, corps humain, fêtes, saisons...). Le ou les professionnels qui anime(nt) l'atelier parlent le plus possible en anglais et accompagnent les paroles de gestes pour faciliter la compréhension des enfants. Les parents maîtrisant la langue anglaise peuvent être invités à se joindre à l'équipe pour partager ce temps d'activité.

Les ateliers débutent par un temps au sol où nous nous disons bonjour, nous lisons une histoire et nous partageons un temps musical. Ensuite, deux à trois pôles d'activité (jeux de société, puzzle, gommettes...) sont proposés en lien avec la thématique choisie. Enfin, l'atelier se termine par la reprise de la chanson en mouvement.

◆ Partenariat avec l'école Aimé Césaire

L'objectif est de faire découvrir à l'enfant de deux à trois ans le monde de l'école, afin de le familiariser avec ce milieu avant sa première année scolaire. Un partenariat avec l'école Aimé Césaire est mis en place avec des rencontres sur le site et la participation à des temps festifs comme le carnaval.

L'élaboration première de ce projet éducatif s'est faite sur une année, à l'aide d'un intervenant extérieur qui nous a accompagnés parfois en équipe, parfois en sous-groupe. Nous nous sommes également inspirés de nos différentes rencontres en équipe, que ce soient lors des réunions de secteurs, des réunions plénières ou sur des thématiques. Ces différents temps de réflexion ont contribué à étoffer ce projet.

Comme nous vous le précisons en début de ce projet éducatif, il est appelé à VIVRE, à GRANDIR et S'ENRICHIR en fonction de l'évolution des enfants, selon les concepts éducatifs sans cesse en évolution. L'équipe le complète chaque année, au fil des réflexions et évolution des pratiques.

LES ANNEXES

Annexe 1 :

Les fiches de poste de l'équipe d'encadrement des enfants :

- 1- Le/la directeur (trice)**
- 2- L'adjoint (e) de direction**
- 3- L'éducateur (trice)**
- 4- Le/la psychomotricien(ne)**
- 5- L'auxiliaire de puériculture**
- 6- L'assistant ((e) de crèche**
- 7- Le/la cuisinier (e)**
- 8- Le/la maitre (esse) de maison**

Annexe 2 :

La charte de l'accueil de l'enfant

Annexe 1

*DIRECTEUR (TRICE)***II. DESCRIPTION DU POSTE****RAISONS D'ETRE**

Le/La Directeur/trice est responsable d'un établissement (EAJE) de l'association. Il/Elle assure la mise en œuvre des missions de l'Etablissement édictées par l'article R180-1 du décret du 1^{er} août 2000. Il/Elle assure la direction de l'établissement en tenant compte des orientations définies par l'association. Il/Elle a sous sa responsabilité hiérarchique l'ensemble du personnel, il/elle en assure le management.

Le/La Directeur/trice est garant(e) de l'accueil des enfants et des familles dans un environnement sécurisé et sécurisant, bienveillant, et répondant aux besoins des enfants. Il/Elle assure des missions administratives, managériales et des missions opérationnelles concernant la sécurité de son établissement.

POSITION DANS L'ORGANISATION

Statut : Cadre

N+1 : Directeur (trice) Général (e)

N-1 : Adjointe de direction

N-2 : l'éducateur(trice) de jeunes enfants et l'ensemble du personnel

La délégation des fonctions est donnée à l'adjointe de direction qui prend la responsabilité de l'établissement en absence de la Direction.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations Internes / Fonctionnelles :

Travail en relation avec le/la Directeur/trice générale, les directeurs (trices) des autres établissements et les professionnels de son établissement.

Travail en étroite collaboration avec le/la référant (e) santé, accueil inclusif ;

Relations Externes :

Familles des enfants,

Service Petite Enfance de la Ville de Lyon,

Protection Maternelle et Infantile (PMI),

CAF,

Partenaires,

Prestataires extérieurs / Fournisseurs,

PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Management

-  Le/La Directeur/trice organise le travail de l'équipe, il/elle répartit la charge de travail sur les différents postes ;
-  Il/Elle gère le temps de travail et met en place des plannings en conformité avec les accords salariaux et la législation du travail ;
-  Il/Elle gère les absences et les remplacements ;
-  Il/Elle prépare les bilans annuels des professionnels et éventuellement la réalisation en collaboration avec le/la directeur (trice) général (e)
-  Il/Elle propose un plan annuel de formation continue avec réalisation d'un bilan
-  Il/Elle participe aux recrutements en partenariat avec le/la directeur (trice) général (e) et soumet son choix à son accord.
-  Il/Elle élabore en collaboration avec le/la référent (e) santé, accueil inclusif des protocoles de soins, d'hygiène et de conduite à tenir en situation d'urgence et veille à leur application ;
-  Il/Elle contrôle l'application par son équipe des procédures et protocoles mis en place par l'association.
-  Il/Elle contrôle le respect du règlement intérieur par l'équipe.
-  Il/Elle dynamise, supervise et évalue son équipe
-  Il/Elle anime, impulse et fait le suivi de l'évolution du projet éducatif ;
-  Il/Elle coordonne les équipes entre elles et avec les intervenants extérieurs ;
-  Il/elle met en place des réunions de réflexion (organisation, projets, thématique...)
-  Il/Elle accompagne son équipe dans la montée en compétences ;
-  Il/Elle s'assure de l'adhésion morale et professionnelle des équipes aux valeurs et projets ;
-  Il/Elle s'assure de la transmission des bonnes pratiques aux équipes de son établissement ;
-  Il/Elle forme les éducatrices de jeunes enfants à leurs missions de continuité de direction ;
-  Il/Elle assure un encadrement de proximité de son équipe afin de favoriser un comportement éducatif optimal.

Gestion de l'établissement

-  Le/La Directeur/trice assure le suivi de la sécurité du bâtiment et des structures de jeux intérieurs et extérieurs ;
-  Il/Elle est responsable de la sécurité des biens et des personnes et met en place les procédures nécessaires ;
-  Il/Elle prépare les équipes aux situations d'urgence ;
-  Il/Elle est chargée des achats de matériels nécessaires à la vie courante et aux activités, en respectant le budget alloué. Si des travaux sont à effectuer, en collaboration avec Le/La Directeur/trice général (e), il/elle contacte les fournisseurs afin de faire établir des devis ;

- 👤 Il/Elle fait des contrôles réguliers de la sécurité et de l'entretien des locaux.

Gestion du public accueilli

- 👤 Le/La Directeur/trice établit les inscriptions et l'admission des nouvelles familles ;
- 👤 Il/Elle fait le suivi des présences et absences des enfants ;
- 👤 Il/Elle organise l'accueil d'urgence ou l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- 👤 Il/Elle est responsable du bon déroulement des sorties des enfants ;
- 👤 Il/Elle veille à la prévention des troubles de santé et de développement de l'enfant ;
- 👤 Il/Elle dispose d'un pouvoir d'appréciation de l'état de santé de l'enfant et d'un pouvoir de décision pour le garder ou le rendre à la personne l'accompagnant en se référant aux protocoles mis en place dans l'établissement ;
- 👤 Il/Elle s'assure du suivi médical effectué par les parents, et, à défaut, alerte le médecin de la PMI en collaboration avec le référent santé et accueil inclusif. Il/Elle signale au médecin du service de prévention Santé du Conseil général, tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou toute situation anormale de nature à mettre en danger la santé physique ou psychique de l'enfant ainsi que tout risque d'épidémie ;
- 👤 Il/Elle soumettra en réunion de direction toute situation s'apparentant à de la maltraitance et selon la décision prise collégalement en avertira la PMI.

Gestion Financière

- 👤 Le/La Directeur/trice assure le suivi et la maîtrise des dépenses en s'appuyant sur le reporting ;
- 👤 Il/Elle veille à la bonne gestion et utilisation des stocks ;
- 👤 Il/Elle suit régulièrement les taux de facturation et les taux d'occupation de son établissement
- 👤 Il/Elle assure le suivi du paiement des familles et fait les relances si nécessaire.
- 👤 Il/Elle sensibilise son équipe éducative sur l'importance de maintenir un taux d'occupation optimal.

Les relations avec les familles

- 👤 Le/La Directeur/trice accueille les familles, les informe, les écoute, les conseille et apporte son soutien ;
- 👤 Il/Elle établit les contrats d'accueil ;
- 👤 Il/Elle organise des rencontres parents/équipe si nécessaire ;
- 👤 Il/Elle contrôle le respect des règles de fonctionnement par les usagers ;
- 👤 Il/Elle établit le planning prévisionnel des familles de l'année scolaire suivante suite aux préinscriptions réalisées, et ce en accord avec Le/La Directeur/trice général (e) ;
- 👤 Il/Elle est chargé (e) de la tenue du dossier individuel et médical de l'enfant

- Il/Elle est chargée (e) de la gestion des présences quotidiennes des enfants par saisie informatique.

Participation à la vie associative

- Il/Elle est membre associé avec voix consultative au conseil d'administration ;
- Il/Elle rend compte au conseil d'administration du fonctionnement de son établissement ;
- Il/Elle répercute les décisions du conseil d'administration auprès de l'équipe et des parents ;
- Il/Elle est présente et rédige un rapport d'activité annuel à l'Assemblée générale de l'Association.

Par ailleurs, le/la Directeur/trice est soumis(e) au secret professionnel et doit assurer la confidentialité des données dont il/elle a connaissance.

NB : La liste des missions non exhaustive n'étant pas limitative, le contenu est susceptible d'être aménagé selon les exigences de la crèche. Ainsi, le collaborateur s'engage à effectuer toute autre mission qui lui sera confiée dans le cadre de son poste et de ses qualifications.

*ADJOINT (E) DE DIRECTION***I. DESCRIPTION DU POSTE****RAISONS D'ETRE**

L'Adjoint (e) de Direction assure partiellement la fonction de direction de l'établissement d'accueil de jeunes enfants selon les orientations définies par l'association. Il/Elle assure la continuité de la fonction de direction en l'absence de la direction. Il/Elle a sous sa responsabilité hiérarchique l'ensemble du personnel, il/elle en assure le management.

L'Adjoint (e) de Direction est garant(e) de l'accueil des enfants et des familles dans un environnement sécurisé et sécurisant, bienveillant, et répondant aux besoins des enfants.

POSITION DANS L'ORGANISATION

Statut : Non Cadre

N+2: Directeur (trice) Général (e)

N+1 : Directrice de l'établissement

N-1 : l'éducateur(trice) de jeunes enfants et l'ensemble du personnel

La délégation des fonctions est donnée à l'adjointe de direction qui prend la responsabilité de l'établissement en absence de la Direction.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations Internes / Fonctionnelles :

Travail en relation avec le/la Directeur/tice générale, les directrices des autres établissements et les professionnels de son établissement.

Relations Externes :

Familles des enfants,
Service Petite Enfance de la Ville de Lyon,
Protection Maternelle et Infantile (PMI),
Partenaires,
Prestataires extérieurs / Fournisseurs,

PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS**Gestion d'équipe**

-  L'Adjoint (e) de Direction exerce un pouvoir hiérarchique sur le personnel ;
-  Il/Elle contribue à l'organisation des plannings du personnel en tenant compte des nécessités liées au droit du travail et au Service Prévention Santé et le soumet à l'avis de la direction générale ;
-  Il/Elle contrôle et conseille l'activité des professionnels en conformité avec les projets élaborés en commun avec la direction de l'établissement ;

-  Il/Elle contribue à la préparation de l'entretien individuel pour chaque membre de l'équipe ;
-  Il/Elle participe au recensement des besoins en formation continue en collaboration avec le/la directeur(trice) ;
-  Il/Elle contrôle le respect du règlement intérieur par l'équipe ;
-  Il/elle met en place des réunions de réflexion (organisation, projets, thématique...) ;
-  Il/Elle participe à la formation des éducateurs (trices) de jeunes enfants à leurs missions de continuité de direction ;
-  Il/Elle accompagne son équipe dans la montée en compétences ;
-  Il/Elle s'assure de l'adhésion morale et professionnelle des équipes aux valeurs et projets ;
-  Il/Elle assure un encadrement de proximité de son équipe afin de favoriser un comportement éducatif optimal ;
-  Il/Elle contribue à l'élaboration du projet pédagogique en collaboration avec la direction et il/elle le met en œuvre dans le cadre d'un travail d'équipe ;

Fonction de référent santé et accueil inclusif

-  L'Adjoint (e) de Direction élabore des protocoles de soins, d'hygiène et de conduite à tenir en situation d'urgence et veille à leur application en collaboration avec le/la directeur(trice) ;
-  Il/Elle contrôle l'application par son équipe des procédures et protocoles mis en place par l'association ;
-  Il/Elle informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et l'accueil inclusif de enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique ;
-  Il/Elle veille à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou ayant une affection chronique ou exigeant une attention particulière ;
-  Il/Elle est responsable de l'établissement et la mise en œuvre du PAI ;
-  Il/Elle assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, recommandation nutritionnelle, de sommeil, de santé environnementale ;
-  Il/Elle prépare les équipes aux situations d'urgence ;
-  Il/Elle veille à la prévention des troubles de santé et de développement de l'enfant ;
-  Il/Elle est chargé (e) de la tenue du dossier individuel et médical de l'enfant ;
-  Il/Elle contribue, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes en coordination avec le/la directeur(trice) d'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et les conduites à tenir dans ces situations.

Gestion de l'établissement

-  L'Adjoint (e) de Direction assure le suivi de la sécurité du bâtiment et des structures de jeux intérieurs et extérieurs ;

-  Il/Elle est co-responsable de la sécurité des biens et des personnes et met en place les procédures nécessaires ;
-  Il/Elle participe aux contrôles réguliers de la sécurité et de l'entretien des locaux.

Gestion du public accueilli

-  L'Adjoint (e) de Direction participe aux inscriptions et l'admission des nouvelles familles et l'établissement des contrats d'accueil ;
-  Il/Elle accueille les familles, les informe, les écoute, les conseille et apporte son soutien ;
-  Il/Elle contrôle le respect des règles de fonctionnement par les usagers ;
-  Il/elle établit le planning prévisionnel des familles de l'année scolaire suivante suite aux inscriptions réalisées avec la directrice de l'établissement ;
-  Il/Elle fait le suivi des présences et absences des enfants ;
-  Il/Elle participe à l'organisation de l'accueil d'urgence ;
-  Il/Elle est responsable du bon déroulement des sorties des enfants ;
-  Il/Elle effectue la saisie informatique des présences et établit le planning hebdomadaire ;
-  Il/Elle dispose d'un pouvoir d'appréciation de l'état de santé de l'enfant et d'un pouvoir de décision pour le garder ou le rendre à la personne l'accompagnant en se référant aux protocoles mis en place dans l'établissement ;
-  Il/Elle applique les textes législatifs et réglementaires dans le respect des consignes de sécurité et s'informe du suivi de ces dispositions.

Sécurité des biens et des personnes

-  L'Adjoint (e) de Direction s'assure du bon fonctionnement des appareils et des installations ;
-  Il/Elle doit vérifier que la personne présente qui vient chercher l'enfant est autorisée à le faire.
-  Il/Elle veille à la bonne gestion et utilisation des stocks ;
-  Il/Elle suit régulièrement les taux de facturation et les taux d'occupation de son établissement ;
-  Il/Elle assure le suivi du paiement des familles et fait les relances si nécessaire ;
-  Il/Elle sensibilise son équipe éducative sur l'importance de maintenir un taux d'occupation optimal ;
-  Il/Elle est chargée des achats de matériels nécessaires à la vie courante et aux activités, en respectant le budget alloué et après accord de la directrice générale.

Participation à la vie associative

-  Il/Elle invite les parents à participer à la vie associative ;
-  Il/Elle peut participer à la rédaction du rapport d'activité annuel à l'Assemblée générale de l'Association ;
-  Il/Elle peut participer à l'Assemblée générale.

Par ailleurs, L'Adjoint (e) de Direction est soumis(e) au secret professionnel et doit assurer la confidentialité des données dont il/elle a connaissance.

NB : La liste des missions non exhaustive n'étant pas limitative, le contenu est susceptible d'être aménagé selon les exigences de la crèche. Ainsi, le collaborateur s'engage à effectuer toute autre mission qui lui sera confiée dans le cadre de son poste et de ses qualifications.

**EDUCATEUR/EDUCATRICE DE JEUNES
ENFANTS (EJE)****I. DESCRIPTION DU POSTE****RAISONS D'ETRE**

L'Educateur/trice de jeunes enfants participe au développement harmonieux de l'enfant en élaborant et en faisant vivre le projet éducatif et en garantissant la qualité de l'accueil et la cohérence des pratiques au quotidien.

POSITION DANS L'ORGANISATION

Statut : Employé / Non-cadre

N+2: Direction générale de l'association des Montchatons,

N+1 : Binôme de Direction de l'EAJE (Directeur/trice & adjoint (e) de Direction)

N-1 : /

Il/Elle assure l'autorité fonctionnelle* sur l'ensemble de l'équipe.

Référent (e) des stagiaires éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, et auxiliaires de crèche dont il/elle est accompagnant.

L'EJE assure la continuité de la fonction de Direction

- *Autorité fonctionnelle n'est pas une autorité hiérarchique qui est assurée par la direction de l'établissement.*

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations Internes / Fonctionnelles :

Travail en relation avec la direction et l'ensemble du personnel.

Relations Externes : Familles des enfants dont l'EJE assure l'accompagnement à la parentalité

PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS**Activités éducatives et pédagogiques**

-  L'EJE contribue en collaboration avec l'ensemble de l'équipe à la définition du projet pédagogique avec la direction de la crèche, et il/elle le met en œuvre dans le cadre d'un travail d'équipe ;
-  Il/Elle est chargé (e) de l'accueil et de la prise des informations nécessaires au déroulement de la journée ainsi qu'à leurs transmissions à l'ensemble de l'équipe ;

-  Il/Elle organise et anime des jeux, des activités favorisant le développement psychomoteur, l'éveil, l'autonomie, la socialisation de l'enfant en lui apportant un éveil adapté à son âge et à ses besoins ;
-  Du temps peut être dégagé en accord avec la direction pendant les heures de travail pour préparer, organiser des activités et rencontrer des acteurs de la petite enfance extérieurs à la structure ;
-  Il/Elle veille à la qualité du matériel pédagogique, qu'il soit approprié aux enfants présents,
-  Avec l'accord de la direction, il/elle renouvelle si nécessaire le matériel ;
-  Il/Elle accueille et communique avec les parents, les met en confiance, les rassure et les écoute ;
-  Il/Elle préserve le lien parents/enfant en aidant à la séparation, en soutenant la parentalité par le partage de ses connaissances au cours d'échanges ;
-  Il/Elle établit des relations avec des structures extérieures et d'autres professionnels de la petite enfance (psychomotricien(ne), MJC, Bibliothèque, écoles...) ;
-  Il/Elle repère les troubles éventuels de l'enfant, en informe la Direction et assure le suivi spécifique en collaboration avec d'autres intervenants (médecin, psychologue, psychomotricien...);
-  Il/Elle accompagne l'enfant dans les différents temps de vie à la crèche, repas, change, sieste, activités ;
-  Il/Elle mène des actions d'information concernant la petite enfance ;
-  Il/Elle crée des supports d'information et de communication ;
-  Il/Elle organise l'aménagement de l'espace mais aussi l'entretien des matériels en contact direct avec les enfants.

Soins préventifs et curatifs

-  L'EJE dispose d'un pouvoir d'appréciation de l'état de santé de l'enfant et d'un pouvoir de décision pour le garder ou le rendre à la personne l'accompagnant ;
-  Il/Elle participe, en étroite collaboration avec l'auxiliaire de puériculture et l'assistant(e) de crèche, aux soins dispensés aux enfants (change, alimentation, sommeil...)
-  Il/Elle accompagne l'enfant dans son développement psychomoteur et affectif dans un cadre sécurisant ;
-  Il/Elle peut administrer un traitement médicamenteux dans le strict respect du protocole mis en place ;
-  Il/Elle dispense aux enfants les soins d'urgence en cas de problème de santé (hyperthermie notamment...) ou en cas d'accident en se référant aux protocoles mis en place dans la structure.

Participation à la gestion d'équipe

-  L'EJE planifie les activités en concertation avec les différents membres de l'équipe ;

-  Il/Elle veille à la cohérence du travail en équipe autour de l'enfant, il/elle anime et motive l'équipe ;
-  Il/Elle met à disposition une documentation, ses connaissances et ses savoir-faire en matière de jeux, d'éveil (artistique et corporel) favorables au développement physique et psychoaffectif de l'enfant ;
-  Il/Elle conseille l'équipe sur le choix des outils pédagogiques adaptés et crée des supports éducatifs (livres, jeux, peinture...) ;
-  Il/Elle peut assurer des formations auprès des autres membres de l'équipe dans son domaine de compétence ;
-  Il/Elle participe à l'encadrement et l'évaluation des stagiaires. Il/Elle veille au suivi et aux échanges avec les écoles en collaboration avec la direction.
-  Il/Elle participe aux réunions d'équipe et peut-être amené(e) à les animer.

Sécurité des biens et des personnes

-  Lors du départ de l'enfant, l'EJE doit vérifier que la personne qui vient le chercher est autorisée à le faire ;
-  Il/Elle s'assure lors de la fermeture du départ de tous les enfants (vérification de toutes les pièces et du jardin, casiers, feuilles de présence, tableau...);
-  Dans le cas où le parent ne se présente pas pour venir chercher l'enfant, et après avoir essayé de joindre toutes les personnes citées dans le dossier d'inscription, il/elle doit avertir la direction de l'établissement et/ou la direction générale qui prendront les décisions qui s'imposent, en dernier recours, il/elle devra avertir le/la président(e) ou le/la vice-président(e) ;
-  Il/Elle applique les textes législatifs et réglementaires dans le respect des consignes de sécurité et s'informe de ces dispositions ;
-  Il/Elle participe aux vigilances mises en place au sein de la crèche (infectiovigilance) ;
-  Il/Elle respecte et applique la méthode HACCP ;
-  Il/Elle signale à la direction toute anomalie ou défaut de fonctionnement constaté.

Participation à la vie associative

-  Il/Elle invite les parents à participer à la vie associative ;
-  Il/Elle peut assister à l'Assemblée générale ;
-  Il/Elle participe à des actions partenariales ;

Continuité de Direction

-  L'EJE fait remonter des informations auprès de la direction, transmet des informations à l'équipe concernant le bon fonctionnement de l'établissement et l'organisation des équipes et les activités des enfants ;
-  Il/Elle est garant(e) de l'application du projet pédagogique
-  Il/Elle est garant(e) du respect du règlement intérieur par l'équipe

- II/Elle est garant(e) du respect des règles de fonctionnement par les usagers
- II/Elle est responsable de la qualité des soins dispensés, de la sécurité matérielle et affective des enfants ;
- II/Elle est responsable de l'hygiène, du fonctionnement des appareils et des installations ;
- II/Elle est responsable du bon déroulement des éventuelles sorties des enfants pour des activités extérieures ;
- II/Elle prend le relais de la Direction en cas d'absence et assume les responsabilités qui incombent habituellement à celle-ci, concernant notamment :
 - La continuité de la prise en charge de l'enfant ;
 - Le bon fonctionnement de la structure, de l'engagement des moyens nécessaires au bien-être physique et psychologique des enfants, de leur famille et du personnel,
 - La sécurité, la conformité et le respect des normes prescrites par la PMI,
 - Les dimensions éducatives et pédagogiques du projet d'établissement conformément aux orientations de l'association,
 - La coordination, le soutien des équipes, les relations harmonieuses entre les personnes, la gestion administrative (utilisation de logiciels internes, contrôle et saisie des présences des enfants) et financière selon les procédures associatives.
 - La gestion du personnel sous délégation de la Direction
 - La gestion du matériel concernant son domaine de référence,
 - L'encadrement des stagiaires,
 - La continuité du travail dans les autres postes : ménage, cuisine.

Par ailleurs, l'EJE est soumis(e) au secret professionnel et doit assurer la confidentialité des données dont il/elle a connaissance.

NB : La liste des missions non exhaustive n'étant pas limitative, le contenu est susceptible d'être aménagé selon les exigences de la crèche. Ainsi, le collaborateur s'engage à effectuer toute autre mission qui lui sera confiée dans le cadre de son poste et de ses qualifications.

*PSYCHOMOTRICIEN (NE)***I.DESCRPTION DU POSTE****RAISONS D'ETRE**

Le/La psychomotricien(ne) participe à l'organisation et l'animation des activités éducatives et de l'accueil quotidien des enfants de l'établissement selon les orientations définies par la direction. Il/Elle assure le suivi de l'évolution de l'enfant et l'enfant en situation de handicap et de sa prise en charge, notamment pour ce dernier par l'élaboration de comptes rendus et bilans de ses observations, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Il/Elle a un rôle de prévention, de suivi de certains enfants, en les stimulant dans leurs découvertes et leur développement psychomoteur.

Il/Elle a un rôle transversal dans l'établissement.

POSITION DANS L'ORGANISATION

Statut : Employé / Non-cadre

N+2: Direction générale de l'association des Montchatons,

N+1 : Binôme de Direction de l'EAJE (Directeur/trice & adjoint (e) de Direction)

N-1 : /

Il/Elle assure l'autorité fonctionnelle* sur l'ensemble de l'équipe.

Référent (e) des soins et activités de rééducation et de stimulations sensorielles.

Le/La psychomotricien(ne) assure la continuité de la fonction de Direction

- *Autorité fonctionnelle n'est pas une autorité hiérarchique qui est assurée par la direction de l'établissement.*

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations Internes / Fonctionnelles :

Travail en relation avec la direction et l'ensemble du personnel.

Relations Externes : Familles des enfants

PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS**Activités éducatives et pédagogiques**

Le/La psychomotricien(ne) contribue en collaboration avec l'ensemble de l'équipe à la définition du projet pédagogique avec la direction de la crèche, et il/elle le met en œuvre dans le cadre d'un travail d'équipe ;

- 🕒 Il/Elle est chargé (e) de l'accueil et de la prise des informations nécessaires au déroulement de la journée ainsi qu'à leurs transmissions à l'ensemble de l'équipe ;
- 🕒 Il/Elle organise et anime des jeux, des activités favorisant le développement psychomoteur, l'éveil, l'autonomie, la socialisation de l'enfant en lui apportant un éveil adapté à son âge et à ses besoins ;
- 🕒 Du temps peut être dégagé en accord avec la direction pendant les heures de travail pour préparer, organiser des rencontres avec des acteurs de santé pour assurer la continuité de la prise en charge d'un enfant à la crèche ;
- 🕒 Il/Elle veille à la qualité du matériel pédagogique, qu'il soit approprié aux enfants présents ;
- 🕒 Avec l'accord de la direction, il/elle renouvelle si nécessaire le matériel ;
- 🕒 Il/Elle accueille et communique avec les parents, les met en confiance, les rassure et les écoute ;
- 🕒 Il/Elle préserve le lien parents/enfant en aidant à la séparation, en soutenant la parentalité par le partage de ses connaissances au cours d'échanges ;
- 🕒 Il/Elle établit des relations avec des structures extérieures et d'autres professionnels de la petite enfance (psychomotricien(ne), ergothérapeute, kinésithérapeute...) ;
- 🕒 Il/Elle repère les troubles éventuels de l'enfant, en informe la Direction et assure le suivi spécifique en collaboration avec d'autres intervenants (médecin, psychologue, psychomotricien...) ;
- 🕒 Il/Elle accompagne l'enfant dans les différents temps de vie à la crèche, repas, change, sieste, activités ;
- 🕒 Il/Elle mène des actions d'information concernant la petite enfance ;
- 🕒 Il/Elle crée des supports d'information et de communication ;
- 🕒 Il/Elle organise l'aménagement de l'espace mais aussi l'entretien des matériels en contact direct avec les enfants

Soins préventifs et curatifs

- 🕒 Le/La psychomotricien(ne) dispose d'un pouvoir d'appréciation de l'état de santé de l'enfant et d'un pouvoir de décision pour le garder ou le rendre à la personne l'accompagnant ;
- 🕒 Il/Elle participe, en étroite collaboration avec l'auxiliaire de puériculture et l'assistant(e) de crèche, aux soins dispensés aux enfants (change, alimentation, sommeil...) ;
- 🕒 Il/Elle accompagne l'enfant dans son développement psychomoteur et affectif dans un cadre sécurisant ;
- 🕒 Il/Elle peut administrer un traitement médicamenteux dans le strict respect du protocole mis en place ;
- 🕒 Il/Elle dispense aux enfants les soins d'urgence en cas de problème de santé (hyperthermie notamment...) ou en cas d'accident en se référant aux protocoles mis en place dans la structure.

Participation à la gestion d'équipe

-  Le/La psychomotricien(ne) planifie ses interventions en concertation avec les différents membres de l'équipe ;
-  Il/Elle veille à la prise en charge adaptée de l'enfant en situation de handicap, il/elle informe et motive l'équipe ;
-  Il/Elle porte une attention particulière au tonus de l'enfant, à son développement sensoriel, moteur, corporel et son comportement dans l'interaction avec les autres enfants et son environnement ;
-  Il/Elle adapte l'environnement au besoin de l'enfant en situation de handicap ;
-  Il/Elle met à disposition une documentation, ses connaissances et ses savoir-faire en matière de psychomotricité favorable au développement physique et psychoaffectif de l'enfant ;
-  Il/Elle conseille l'équipe sur le choix des outils pédagogiques adaptés et crée des supports éducatifs ;
-  Il/Elle peut assurer des formations auprès des autres membres de l'équipe dans son domaine de compétence ;
-  Il/Elle participe à l'encadrement et l'évaluation des stagiaires. Il/Elle veille au suivi et aux échanges avec les écoles en collaboration avec la direction ;
-  Il/Elle participe aux réunions d'équipe et peut-être amené (e) à les animer

Sécurité des biens et des personnes

-  Lors du départ de l'enfant, Le/La psychomotricien(ne) doit vérifier que la personne qui vient le chercher est autorisée à le faire ;
-  Il/Elle s'assure lors de la fermeture du départ de tous les enfants (vérification de toutes les pièces et du jardin, casiers, feuilles de présence, tableau...);
-  Dans le cas où le parent ne se présente pas pour venir chercher l'enfant, et après avoir essayé de joindre toutes les personnes citées dans le dossier d'inscription, il/elle doit avertir la direction de l'établissement et/ou la direction générale qui prendront les décisions qui s'imposent, en dernier recours, il/elle devra avertir le président(e) ou le vice-président(e) ;
-  Il/Elle applique les textes législatifs et réglementaires dans le respect des consignes de sécurité et s'informe de ces dispositions ;
-  Il/Elle participe aux vigilances mises en place au sein de la crèche (infectiovigilance) ;
-  Il/Elle respecte et applique la méthode HACCP ;
-  Il/Elle signale à la direction toute anomalie ou défaut de fonctionnement constaté

Participation à la vie associative

-  Il/Elle invite les parents à participer à la vie associative ;
-  Il/Elle peut assister à l'Assemblée générale ;

- 👤 Il/Elle participe à des actions partenariales ;

Continuité de Direction

- 👤 Le/La psychomotricien(ne) fait remonter des informations auprès de la direction, transmet des informations à l'équipe concernant le bon fonctionnement de l'établissement et l'organisation des équipes et les activités des enfants ;
- 👤 Il/Elle est garant(e) de l'application du projet pédagogique
- 👤 Il/Elle est garant(e) du respect du règlement intérieur par l'équipe
- 👤 Il/Elle est garant(e) du respect des règles de fonctionnement par les usagers
- 👤 Il/Elle est responsable de la qualité des soins dispensés, de la sécurité matérielle et affective des enfants ;
- 👤 Il/Elle est responsable de l'hygiène, du fonctionnement des appareils et des installations ;
- 👤 Il/Elle est responsable du bon déroulement des éventuelles sorties des enfants pour des activités extérieures ;
- 👤 Il/Elle prend le relais de la Direction en cas d'absence et assume les responsabilités qui incombent habituellement à celle-ci, concernant notamment :
 - La continuité de la prise en charge de l'enfant ;
 - Le bon fonctionnement de la structure, de l'engagement des moyens nécessaires au bien-être physique et psychologique des enfants, de leur famille et du personnel,
 - La sécurité, la conformité et le respect des normes prescrites par la PMI,
 - Les dimensions éducatives et pédagogiques du projet d'établissement conformément aux orientations de l'association,
 - La coordination, le soutien des équipes, les relations harmonieuses entre les personnes, la gestion administrative (utilisation de logiciels internes, contrôle et saisie des présences des enfants) et financière selon les procédures associatives.
 - La gestion du personnel sous délégation de la Direction
 - La gestion du matériel concernant son domaine de référence,
 - L'encadrement des stagiaires,
 - La continuité du travail dans les autres postes : ménage, cuisine.

Par ailleurs, Le/La psychomotricien(ne) est soumis(e) au secret professionnel et doit assurer la confidentialité des données dont il/elle a connaissance.

NB : La liste des missions non exhaustive n'étant pas limitative, le contenu est susceptible d'être aménagé selon les exigences de la crèche. Ainsi, le collaborateur s'engage à effectuer toute autre mission qui lui sera confiée dans le cadre de son poste et de ses qualifications.

*AUXILIAIRE DE PUERICULTURE***I. DESCRIPTION DU POSTE****RAISONS D'ETRE**

L'Auxiliaire de puériculture participe au développement harmonieux de l'enfant en mettant en œuvre le projet éducatif et en garantissant la qualité de l'accueil et la cohérence des pratiques au quotidien. Elle est responsable des soins quotidiens dispensés aux enfants (hygiène, alimentation, sommeil, activités ludiques)

POSITION DANS L'ORGANISATION

Statut : Employé / Non cadre

N+2: Direction générale de l'association des Montchatons,

N+1 : Binôme de Direction de l'EAJE (Directeur/trice & adjoint (e) de Direction)

N-1 : /

Il/elle assure la prise en charge individuelle et collective des enfants accueillis dans la structure, sur le plan physique, affectif et social selon les orientations définies dans le projet social et éducatif.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations Internes / Fonctionnelles :

Travail en collaboration avec l'éducateur/trice de jeunes enfants, avec les auxiliaires petite enfance et l'ensemble du personnel.

Relations Externes : Familles des enfants pour lesquelles ils/elles assurent les transmissions

PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS**Activités éducatives et pédagogiques**

-  L'Auxiliaire de puériculture assure en collaboration avec l'EJE un rôle d'éducation et d'éveil auprès des enfants accueillis ;
-  Il/Elle participe avec l'ensemble de l'équipe à l'élaboration du projet pédagogique avec la direction de la crèche, et il/elle le met en œuvre dans le cadre d'un travail d'équipe ;
-  Il/Elle est chargé (e) de l'accueil et de la prise des informations nécessaires au déroulement de la journée ainsi qu'à leurs transmissions à l'ensemble de l'équipe ;

-  Il/Elle organise et anime des jeux, des activités favorisant le développement psychomoteur, l'éveil, l'autonomie, la socialisation de l'enfant en lui apportant un éveil adapté à son âge et à ses besoins ;
-  Il/Elle veille à la qualité du matériel pédagogique, qu'il soit approprié aux enfants présents
-  Il/Elle accueille et communique avec les parents, instaure une relation de confiance, individualisée et personnalisée. Il/Elle et les écoute, elle peut répondre aux demandes de conseils sur le développement de l'enfant, la prévention ou l'éducation sanitaire ;
-  Il/Elle préserve le lien parents/enfant en aidant à la séparation, il/elle établit des relations avec des structures extérieures et d'autres professionnels de la petite enfance (psychomotricien(ne), MJC, Bibliothèque, écoles...);
-  Il/Elle identifie les ressources et repère les besoins de l'enfant ;
-  Il/Elle accompagne l'enfant dans les différents temps de vie à la crèche, repas, change, sieste, activités ;
-  Il/Elle participe à l'organisation du déroulement et du rythme des journées.
-  Il/Elle participe à l'organisation et l'aménagement de l'espace mais aussi à entretenir les matériels en contact direct avec les enfants :

Soins préventifs et curatifs

-  L'Auxiliaire de Puériculture dispose d'un pouvoir d'appréciation de l'état de santé de l'enfant et d'un pouvoir de décision pour le garder ou le rendre à la personne l'accompagnant en se référant aux protocoles mis en place dans la structure ;
-  Il/Elle dispense les soins d'hygiène et de confort, il/elle accompagne l'enfant lors de l'endormissement et met en place les conditions favorables en fonction des habitudes de l'enfant ;
-  Il/Elle observe le développement moteur, psychoaffectif, cognitif, sensoriel et social de l'enfant ;
-  Il/Elle aide l'enfant dans l'acquisition progressive des gestes et comportements autonomes vestimentaire, alimentaire et moteur ;
-  Il/Elle peut administrer un traitement médicamenteux dans le strict respect du protocole mis en place ;
-  Il/Elle prépare les biberons et/ou repas lors des différentes étapes de la diversification alimentaire ;
-  Il/Elle dispense aux enfants les soins d'urgence en cas de problème de santé (hyperthermie notamment...) ou en cas d'accident en se référant aux protocoles mis en place dans la structure ;
-  Il/Elle participe à l'entretien et l'aménagement de l'environnement de l'enfant ;
-  Il/Elle assure l'entretien et l'hygiène de l'environnement immédiat de l'enfant, par le nettoyage et le rangement du matériel utilisé ;

Participation à la dynamique d'équipe

-  L'Auxiliaire de puériculture organise les activités en concertation avec les différents membres de l'équipe ;
-  Il/Elle participe à la cohérence du travail en équipe autour de l'enfant ;
-  Il/Elle conseille et forme si besoin, les autres membres de l'équipe en ce qui concerne les soins d'hygiène et de confort ;
-  Il/Elle transmet les informations significatives et les consignes concernant les enfants aux membres de l'équipe ;
-  Il/Elle participe à l'encadrement et l'évaluation des stagiaires ;
-  Il/Elle participe aux réunions d'équipe ;

Sécurité des biens et des personnes

-  Lors du départ de l'enfant, l'Auxiliaire de Puériculture doit vérifier que la personne qui vient le chercher est autorisée à le faire ;
-  Il/Elle s'assure lors de la fermeture du départ de tous les enfants (vérification de toutes les pièces et du jardin, casiers, feuilles de présence, tableau...) ;
-  Dans le cas où le parent ne se présente pas pour venir chercher l'enfant, et après avoir essayé de joindre toutes les personnes citées dans le dossier d'inscription, il/elle doit avertir la direction de l'établissement et/ou la direction générale qui prendront les décisions qui s'imposent, en dernier recours, il/elle devra avertir le président(e) ou le vice-président(e) ;
-  Il/Elle applique les textes législatifs et réglementaires dans le respect des consignes de sécurité et s'informe de ces dispositions ;
-  Il/Elle participe aux vigilances mises en place au sein de la crèche (infectiovigilance) ;
-  Il/Elle respecte et applique la méthode HACCP ;
-  Il/Elle signale à la direction toute anomalie ou défaut de fonctionnement constaté ;
-  En l'absence de la Direction et de l'EJE, il/elle est responsable de la qualité des soins dispensés, de la sécurité matérielle et affective des enfants, de l'hygiène, du fonctionnement des appareils et des installations. Il/Elle est garante (e) du respect des règles de fonctionnement des usagers ;

Participation à la vie associative

-  Il/Elle invite les parents à participer à la vie associative
-  Il/Elle peut assister à l'Assemblée générale ;

Par ailleurs, l'EJE est soumis(e) au secret professionnel et doit assurer la confidentialité des données dont il/elle a connaissance.

NB : La liste des missions non exhaustive n'étant pas limitative, le contenu est susceptible d'être aménagé selon les exigences de la crèche. Ainsi, le collaborateur s'engage à effectuer toute autre mission qui lui sera confiée dans le cadre de son poste et de ses qualifications.

*ASSISTANT(E) DE CRECHE***I. DESCRIPTION DU POSTE****RAISONS D'ETRE**

L'Assistant(e) de crèche participe au développement harmonieux de l'enfant en mettant en œuvre le projet éducatif et en garantissant la qualité de l'accueil et la cohérence des pratiques au quotidien. Il/Elle assure l'entretien et l'hygiène de l'environnement de l'enfant)

POSITION DANS L'ORGANISATION

Statut : Employé / Non-cadre

N+2: Direction générale de l'association des Montchatons,

N+1 : Binôme de Direction de l'EAJE (Directeur/trice & adjoint (e) de Direction)

N-1 :

Il/elle assure la prise en charge individuelle et collective des enfants accueillis dans la structure, sur le plan physique, affectif et social selon les orientations définies dans le projet social et éducatif.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations Internes / Fonctionnelles :

Travail en collaboration avec l'éducateur/trice de jeunes enfants, avec les auxiliaires de puériculture et l'ensemble du personnel.

Relations Externes : Familles des enfants pour lesquelles Ils/elles assurent les transmissions

PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS**Activités éducatives et pédagogiques**

-  L'Assistant(e) de crèche participe en collaboration avec les auxiliaires de puériculture et sous la responsabilité pédagogique de l'EJE à la mise en application du projet pédagogique auprès des enfants accueillis ;
-  Il/Elle participe avec l'ensemble de l'équipe à l'élaboration du projet pédagogique avec la direction de la crèche, et il/elle le met en œuvre dans le cadre d'un travail d'équipe ;
-  Il/Elle est chargé (e) de l'accueil et de la prise des informations nécessaires au déroulement de la journée ainsi qu'à leurs transmissions à l'ensemble de l'équipe ;

-  Il/Elle prépare et anime les jeux, ateliers d'éveil et d'expression en lien avec les projets pédagogiques et en collaboration avec l'éducateur/trice de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture ;
-  IL /Elle aide les enfants dans l'acquisition progressive des gestes et comportements autonomes (habillage /déshabillage, alimentation et motricité) ;
-  Il/Elle participe aux transmissions des familles ;
-  Il/Elle identifie les ressources et repère les besoins de l'enfant ;
-  Il/Elle accompagne l'enfant dans les différents temps de vie d la crèche, repas, change, sieste, activités ;
-  Il/Elle participe à l'organisation du déroulement et du rythme des journées ;
-  Il/Elle est particulièrement responsable de l'entretien et l'hygiène de l'environnement immédiat de l'enfant, par le nettoyage et le rangement de tout le matériel utilisé (lavage des jouets, tapis, parc, stérilisation des tétines, biberons, lavage du réfrigérateur...) ;
-  Il/Elle assure le lavage du linge quotidien (draps serviettes gants...) en l'absence de la personne occupant habituellement cette fonction ;
-  Il/Elle assure la préparation quotidienne du dortoir.

Soins préventifs et curatifs

-  Il/Elle dispense les soins d'hygiène et de confort, il/elle accompagne l'enfant lors de l'endormissement et met en place les conditions favorables en fonction des habitudes de l'enfant ;
-  Il/Elle peut administrer un traitement médicamenteux dans le strict respect du protocole mis en place ;
-  Il/Elle prépare les biberons et/ou repas lors des différentes étapes de la diversification alimentaire ;
-  Il/Elle dispense aux enfants les soins d'urgence en cas de problème de santé (hyperthermie notamment...) ou en cas d'accident en se référant aux protocoles mis en place dans la structure.
-  Il/Elle participe à l'entretien et l'aménagement de l'environnement de l'enfant ;
-  Il/Elle assure la surveillance des enfants afin de garantir leur sécurité, de prévenir les accidents et gérer les conflits.

Participation à la dynamique d'équipe

-  L'Assistant(e) de crèche participe aux activités de enfants en concertation avec les différents membres de l'équipe ;
-  Il/Elle participe à la cohérence du travail en équipe autour de l'enfant ;
-  Il/Elle transmet les informations significatives et les consignes concernant les enfants aux membres de l'équipe ;
-  Il/Elle participe à l'accompagnement des stagiaires ;
-  Il/Elle participe aux réunions d'équipe.

Sécurité des biens et des personnes

-  Lors du départ de l'enfant, l'Assistant(e) de crèche doit vérifier que la personne qui vient le chercher est autorisée à le faire ;
-  Il/Elle s'assure lors de la fermeture ; du départ de tous les enfants (vérification de toutes les pièces et du jardin, casiers, feuilles de présence, tableau...) ;
-  Dans le cas où le parent ne se présente pas pour venir chercher l'enfant, et après avoir essayé de joindre toutes les personnes citées dans le dossier d'inscription, il/elle doit avertir la direction de l'établissement et/ou la direction générale qui prendront les décisions qui s'imposent, en dernier recours, il/elle devra avertir le/la président(e) ou le/la vice-président(e) ;
-  Il/Elle applique les textes législatifs et réglementaires dans le respect des consignes de sécurité et s'informe de ces dispositions ;
-  Il/Elle respecte les méthodes HACCP ;
-  Il/Elle signale à la direction toute anomalie ou défaut d fonctionnement constaté.

Participation à la vie associative

-  Il/Elle invite les parents à participer à la vie associative
-  Il/Elle peut assister à l'Assemblée générale ;

Par ailleurs, l'AC est soumis(e) au secret professionnel et doit assurer la confidentialité des données dont il/elle a connaissance.

NB : La liste des missions non exhaustive n'étant pas limitative, le contenu est susceptible d'être aménagé selon les exigences de la crèche. Ainsi, le collaborateur s'engage à effectuer toute autre mission qui lui sera confiée dans le cadre de son poste et de ses qualifications.

*CUISINIER (E)***I.DESCRPTION DU POSTE****RAISONS D'ETRE**

Le/La cuisinier(e) prépare les repas en respectant le projet pédagogique spécifique de l'association. Il/elle assure l'élaboration, la préparation des menus en tenant compte des règles d'hygiène imposées par la législation ; il/elle respecte les normes HACCP.

POSITION DANS L'ORGANISATION

Statut : Employé / Non-cadre

N+2: Direction générale de l'association des Montchatons,

N+1 : Binôme de Direction de l'EAJE (Directeur/trice & adjoint (e) de Direction)

N-1 :

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations Internes / Fonctionnelles :

Travail en collaboration avec l'éducateur/trice de jeunes enfants, avec les auxiliaires de puériculture et l'ensemble du personnel.

Relations Externes : les fournisseurs d'alimentation

PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS**Activités cuisine**

-  Le/la cuisinier(e) exerce son activité au sein des structures de l'association ;
-  Il/Elle prépare les repas en cuisine dans l'établissement ;
-  Il/Elle prend en compte les informations nécessaires à la réalisation des repas (régime, diversification, introduction alimentaire et allergie) ;
-  Il/Elle se renseigne sur le nombre d'enfants et suit rigoureusement les menus établis ;
-  Il/Elle prépare les menus en respectant les quantités et consistances alimentaires selon l'âge des enfants ;
-  Il/Elle prépare les aliments en respectant les étapes de préparation (refroidissement, maintien des températures...) ;
-  IL /Elle utilise des produits frais de saison dans la mesure du possible ;
-  Il/Elle participe à l'éveil du goût chez l'enfant en étant attentif(ve) à la présentation des plats servis ;

-  Il/Elle prépare les chariots repas pour chaque groupe d'enfants ;
 -  Il/Elle respecte les normes HACCP ;
 -  Il/Elle établit les menus de manière saisonnière ;
 -  Il/Elle a en charge l'hygiène de la cuisine : le sol, les plans de travail, les appareils électroménagers, le matériel de cuisine et les chariots ;
 -  Il/Elle respecte les process du plan de nettoyage ;
 -  Il/Elle respecte la marche en avant ;
- Il/Elle est responsable de la traçabilité de chaque produit

Activités organisationnelles

-  Il/Elle établit des menus équilibrés et diversifiés en collaboration avec la direction ;
-  Il/Elle tient à jour le tableau des menus destinés aux parents ;
-  Il/Elle est capable de remplacer une catégorie d'aliments par d'autres aliments similaires en cas de nécessité ;
-  Il/Elle gère les stocks et tient à jour la liste des denrées à disposition dans la structure ;
-  Il/Elle prépare une liste de produits à commander chaque semaine et la remet à la direction ;
-  Il/Elle vérifie l'arrivée des livraisons en fonction du bon de commande.

Sécurité des biens et des personnes

-  Il/Elle conserve le matériel et les locaux qu'il/elle utilise en bon état ;
-  Il/Elle est garant de l'hygiène alimentaire ;
-  Il/Elle est garant de la gestion des stocks d'alimentation

-  Il/Elle utilise une tenue vestimentaire adaptée : cheveux couverts, tenue et chaussure propre, masque si nécessaire, les ongles courts et les mains lavées fréquemment et soigneusement.
-  Il/Elle effectue des prélèvements sur toutes les préparations alimentaires (repas témoins)
-  Il/Elle établit des relevés chaque jour des températures des chambres froides

Participation à la dynamique d'équipe

-  Il/Elle participe aux réunions d'équipe dans sa structure ou au sein de l'association ;
-  Il/Elle participe aux formations qui lui sont proposées, aux projets spécifiques, aux fêtes ;
-  Il/Elle participe à l'élaboration du projet pédagogique ;
-  Il/Elle participe à l'organisation du déroulement et du rythme des journées ;
-  Il/Elle transmet oralement et par écrit les informations significatives à l'équipe et/ou à sa direction

Participation à la vie associative

 Il/Elle peut assister à l'Assemblée générale ;

Par ailleurs, le/la cuisinier(e) est soumis(e) au secret professionnel et doit assurer la confidentialité des données dont il/elle a connaissance.

NB : La liste des missions non exhaustive n'étant pas limitative, le contenu est susceptible d'être aménagé selon les exigences de la crèche. Ainsi, le collaborateur s'engage à effectuer toute autre mission qui lui sera confiée dans le cadre de son poste et de ses qualifications.

I. DESCRIPTION DU POSTE

RAISONS D'ETRE

La Maitresse de maison organise ses activités en fonction des projets institutionnels, éducatifs et individualisés. Il/Elle entretient le linge et le range selon le protocole établi dans l'établissement. Il/Elle gère les stocks de produits d'entretien qu'elle met à disposition des salles d'activités. Il/Elle entretient les locaux des parties communes de l'établissement

POSITION DANS L'ORGANISATION

Statut : Employé / Non-cadre

N+2: Direction générale de l'association des Montchatons,

N+1 : Binôme de Direction de l'EAJE (Directeur/trice & adjoint (e) de Direction)

N-1 :

Il/elle assure une organisation opérationnelle, gestion du linge, gestion des stocks et entretien des locaux pour favoriser la circulation des professionnels et les rendre plus disponibles dans la prise en charge des enfants.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations Internes / Fonctionnelles :

Travail en collaboration avec l'ensemble du personnel.

Relations Externes : les fournisseurs

PRINCIPALES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Activités lingerie

-  Le/La maitre(esse) de maison lance les machines à heures déterminées ;
-  Il/Elle effectue le séchage immédiatement après le lavage ;
-  Il/Elle plie le linge dans la salle de linge propre ;
-  Il/Elle stocke le linge dans un lieu réservé à cet effet ;
-  Il/Elle procède à l'inventaire du linge et veille à une répartition et une distribution adaptée aux besoins des secteurs d'activités ;
-  Il/Elle respecte les consignes données par la direction ou les éducateurs (trices) de jeunes enfants.

Activités de gestion des stocks

-  Il/Elle enregistre l'arrivée des commandes ou fournitures et procède au rangement ;

-  Il/Elle prépare les commandes de produits d'entretien, les présente en fin de mois à la direction qui valide la commande ;
-  Il/Elle évacue les emballages et cartons.

Activités d'entretien des locaux

-  Il/Elle entretient les locaux des espaces communs selon le planning ;
-  Il/Elle nettoie le hall d'entrée, les toilettes, la lingerie, les bureaux médical et de direction, la salle du personnel et son vestiaire ainsi que les deux salles de repas des enfants ;
-  Il/Elle prépare la salle de repas des enfants (propreté, serviettes et bavettes...).

Participation à la dynamique d'équipe

-  Le/la maitre(esse) de maison collabore avec l'équipe et participe à l'élaboration du projet pédagogique et organisationnel ;
-  Il/Elle transmet les informations significatives et les consignes concernant l'organisation aux membres de l'équipe ;
-  Il/Elle peut aider à l'installation des enfants au repas ;
-  Il/Elle peut être amené (e) à remplacer partiellement le cuisinier(e) en l'absence de celui-ci ou celle-ci ;
-  Il/Elle participe aux réunions d'équipe.

Sécurité des biens et des personnes

-  Le/la maitre(esse) de maison respecte les consignes écrites, les plannings de lavage, de stockage et distribution du linge ;
-  Il/Elle peut s'organiser en fonction des priorités dans certaines situations complexes ;
-  Il/Elle doit conserver le matériel et les locaux qu'il/elle utilise en bon état ;
-  Il/Elle est garant (e) de l'hygiène et la gestion des stocks ;
-  Il/Elle applique les textes législatifs et règlementaires dans le respect des consignes de sécurité et s'informe de ces dispositions ;
-  Il/Elle signale à la direction toute anomalie ou défaut d fonctionnement constaté.

Participation à la vie associative

-  Il/Elle peut assister à l'Assemblée générale.

Par ailleurs, le/la maitre(esse) de maison est soumis(e) au secret professionnel et doit assurer la confidentialité des données dont il/elle a connaissance.

NB : La liste des missions non exhaustive n'étant pas limitative, le contenu est susceptible d'être aménagé selon les exigences de la crèche. Ainsi, le collaborateur s'engage à effectuer toute autre mission qui lui sera confiée dans le cadre de son poste et de ses qualifications.

Annexe 2

LA CHARTE NATIONNALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Dix grands principes pour grandir en toute confiance

- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- J'avance à mon rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité.
- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.